

RÉDUCTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Culture
Sud
Solidaires

que s'est-il passé
en mai 2007 ?

depuis, que se passe-t-il ?

- Audits, compression des moyens et des missions,
logique comptable [sept. 2007-début 2008]
LOLF, RGPP

que s'est-il passé ?

- Saccage de la Culture !

il ne s'est rien passé

- Mais ça bouge à la culture !!! [début 2008]

pourtant... j'avais cru comprendre

- ... que nous sommes virés ? [été 2008]

il ne faut pas comprendre

- Justement !

**LA RGPP EN MARCHÉ AU MINISTÈRE
DE LA CULTURE n°5 / 21 juillet 2008**

Révision Générale des Politiques Publiques ... ou comment casser les services publics, écrivions nous, dès novembre 2007, dans notre journal *Voix de Sud*. Les responsables du Ministère, sur ordre de Nicolas Sarkozy, ayant décidé de pratiquer l'omerta sur ce sujet, nous ne disposions alors, pour développer notre argumentaire, que de ce fameux " guide méthodologique ", répertoire de recettes destructrices mises en oeuvre dans de nombreux pays comme les USA, le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Australie, la Suède, l'Angleterre, Allemagne, l'Italie, les Pays Bas, le Danemark ou l'Islande. Toutes proportions gardées, ce sont à peu près les mêmes que nous avons retrouvées dans le non moins fameux " rapport Attali " qui décrivait, par le menu, la société future qu'on voudrait nous imposer.



La démonstration a pourtant été faite que ces politiques ne fonctionnent pas. Ce n'est pas nous qui l'affirmons mais le Centre d'Analyse Stratégique (ancien Commissariat au plan) qui, dans sa "hote de veille" n°96, a comparé les évolutions de l'emploi public dans les pays développés depuis 1986. Ainsi, dans la plupart des pays, après les coupes sombres, il a fallu recruter massivement des fonctionnaires pour réparer les pots cassés. Quant aux prétendues économies, le constat est également sans appel. Certes la masse salariale a pu baisser, mais les coûts liés à la sous-traitance et à l'externalisation des missions ont explosé. Au final, les seules économies ont été réalisées au dépens des chômeurs, des retraités et des malades !

Il n'y a donc aucune raison qu'il n'en soit pas de même en France et que le recours aux prestataires privés n'entraîne pas une baisse de la qualité des missions jusqu'alors exercées par le service public. Jean-Jacques Aillagon (président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles), lui-même, vient d'en faire la démonstration en dénonçant le partenariat public-privé (PPP) que l'établissement avait

signé, en 2007, avec UNILOG. Il s'agissait de déléguer à cette entreprise privée (pendant 10 ans) la tâche de "moderniser" un certain nombre de technologies dans l'établissement, tout en privatisant, au passage, le service du standard. Très vite, il est apparu qu'UNILOG ne remplissait pas ses obligations contractuelles et qu'elle était incapable de fournir les prestations pour lesquelles elle avait été choisie. *"Ces défaillances ont mis l'activité de l'établissement à rude épreuve et, surtout, compromis son bon fonctionnement, sa relation avec les publics, sa réputation et les conditions de travail de ses agents"*. Il ne s'agit pas là de déclarations syndicales mais des propos tenus devant le personnel par Jean-Jacques Aillagon (28 mai). A Versailles, la démonstration a ainsi été faite que, le recours aux PPP, promu par l'idéologie néo-libérale et la RGPP ne permettait en aucune manière une exécution moins coûteuse et plus efficace des tâches que le service public.

Les annonces faites par Nicolas Sarkozy lors des [trois](#) séances du conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP des 12 décembre 4 avril [et 11 juin](#)) ont amplement justifié nos inquiétudes. Globalement, la RGPP se résume ainsi : baisser de manière aveugle et dogmatique la dépense publique, sans que ses effets sur le fonctionnement des services publics aient été étudiés ; abandonner la mise en oeuvre des politiques publiques en démantelant les administrations de l'Etat, en déréglementant, déconcentrant, décentralisant, externalisant ou privatisant tout ce qui peut l'être, personnels y compris. Le gouvernement est bien décidé à poursuivre la destruction des fondements mêmes de la Fonction publique en général, de notre ministère en particulier. Au passage, il en profite pour s'attaquer encore plus au statut de la Fonction publique.

Aujourd'hui, si nous pouvons faire à peu près le point sur l'architecture future du Ministère, nous en ignorons toujours le détail !



1. DEMAN-TELEMENT DES ADMINISTRATIONS CEN-TRALES

Aux yeux du gouvernement, les administrations centrales sont coupables de ne pas avoir tiré les enseignements de la décentralisation et sont considérées comme un " frein au changement ". C'est bien la raison qui a conduit à faire la part belle à des cabinets d'audits privés (Ernst and Young, ...) qui, à l'évidence, ne connaissent rien au fonctionnement du service public de la culture mais ont toutes les compétences requises et l'absence d'états d'âme pour tailler à la hache dans l'ossature même du ministère. Rien d'étonnant donc à ce que nos administrations centrales aient été directement concernées par les premières annonces. La feuille de

route transmise par Nicolas Sarkozy à Christine Albanel lui imposait de réduire les dix directions actuelles en maintenant que quatre ou cinq grandes directions centrées sur des "missions principales".

Ordre largement exécuté. Dès 2009, il ne subsistera qu'un secrétariat général aux pouvoirs élargis et trois directions générales. Cette fusion arbitraire fait fi de la diversité et de la spécificité des missions du ministère. Ces directions centrales, administrées par un directeur général et des directeurs ou délégués sectoriels, seront recentrées sur des "fonctions plus prospectives de pilotage et de stratégie". Nous ignorons cependant tout de leurs organigrammes exacts. Le ministère a conçu un mécano mais ne semble avoir aucune idée précise sur la manière de le monter, laissant à ses services le soin de trouver les moyens de faire fonctionner l'ensemble.

Pour chacune des futures directions et pour le secrétariat général, des "préfigurateurs" ont été désignés (7 mai) afin de mettre en oeuvre ces réformes. [Après avoir reçu \(28 mai\), une lettre de cadrage précisant le périmètre de chacune des nouvelles directions, les principes généraux s'appliquant à leur organisation interne, le dispositif et la méthode de conduite du changement, il leur a fallu patienter plus d'un mois pour recevoir \(2 juillet\) leurs lettres de mission précisant les «livrables» attendus et qui constituent autant de catalogues de vagues bonnes intentions. Chacun préfigurateur a donc constitué une équipe de préfiguration et moult groupes de travail chargés de faire des propositions, sous l'oeil inquisiteur du secrétariat général qui mène, avec le concours de Cap Gémini, une réflexion parallèle sur l'ensemble des champs du ministère. Tous doivent cependant naviguer à vue puisqu'aucun ne connaît encore les volumes d'emploi dont il pourra disposer !](#)



Le calendrier démontre qu'une place très limitée sera laissée au dialogue social : notes d'étapes avec les premières orientations, le 25 juillet. A ce stade, nous n'aurons pas des organigrammes précis. Les propositions définitives seront remises pour validation à Christine Albanel au plus tard le 30 septembre, puis viendront la communication aux organisations syndicales en octobre et la concertation dans le cadre des instances paritaires avant la fin de l'année 2008. L'objectif est de publier les textes d'organisation avant le 31 janvier 2009 pour une mise en oeuvre la plus rapide possible.

La Direction des Affaires Générales et la délégation au développement et à l'action internationale seront intégrées à un **Secrétariat Général** "rénové", chargé de piloter et coordonner les politiques transversales ([notamment en matière d'enseignement supérieur, d'éducation artistique et culturelle, de mécénat et](#)

[de développement des publics, de recherche, de numérisation ou de culture scientifique et technique...](#)), ainsi que les fonctions support de l'administration centrale (budget et finances, contrôle de gestion, ressources humaines, affaires juridiques, systèmes d'information, communication interne, études et prospective...). C'est le directeur de la Cité des sciences et de l'industrie, Guillaume Boudy, qui a été choisi pour "préfigurer" ce nouveau Secrétariat Général, chargé en outre de la "modernisation" du ministère et de la "conduite du changement".

La "DG 1" dont le nom de code est **Direction Générale des Patrimoines de France** (sic !) sera articulée [autour des différents champs de l'architecture, des archives, des musées et du patrimoine, soit sur la base des métiers et des compétences aujourd'hui exercés par la direction des archives de France, la direction de l'architecture et du patrimoine et la direction des musées de France.](#)

Exit donc la Direction des Musées de France (DMF), considérée par les uns comme "dirigeant tout depuis Paris" ou par le directeur adjoint de cabinet de Christine Albanel, comme ne s'occupant que des "gommes et crayons". [Mépris intolérable envers une vénérable direction, issue de la Révolution française et chargée de mettre en oeuvre, sur tout les territoires et en direction du plus large public, la politique de l'Etat en matière de patrimoine muséographique et d'assurer la tutelle sur les musées nationaux et la Réunion des Musées Nationaux \(RMN\).](#)

Exit également la Direction des Archives de France (DAF), l'une des plus anciennes puisqu'elle a été créée en 1897 et intégrée en 1959 au ministère. Ses missions, particulièrement bien identifiées, lui conféraient une visibilité, une légitimité et une autorité dans son rôle éminent d'interlocuteur interministériel, d'animateur du réseau des archives nationales, régionales, départementales et communales. Combinée avec la baisse des effectifs et des moyens alloués, cette disparition ne pourra qu'entraîner la dilution de missions exercées au service des chercheurs et des citoyens. Piètre consolation, le 15 mai, lors de l'examen en seconde lecture du projet de loi sur les archives au Sénat, Christine Albanel a déclaré qu' "*il y aura toujours un directeur ou une directrice des archives clairement identifié, doté d'importantes responsabilités*", inventant ainsi le concept de directeur sans direction. Au passage, signalons que cette loi officialise le recours à des sociétés d'archivage privées pour stocker des archives publiques au stade d'archives courantes ou intermédiaires. Cette disposition est pourtant contraire à l'une des quarante propositions du "*rapport Braibant*" (1996) qui, pour des raisons évidentes tenant à la notion de service public, vise à "*exclure, en dehors des prestations techniques ponctuelles, le recours à des entreprises d'archivage pour la collecte et la conservation des archives publiques*".

Il reviendra à Michel Clément, qui conserve ses fonctions de directeur de l'architecture et du patrimoine, de "préfigurer" cette nouvelle direction. Rappelons qu'il

estimait dans *Le Monde* que les perspectives de la RGPP, alliées à la "baisse programmée" de certains services déconcentrés, étaient "de nature à poser la question du maintien du périmètre des missions fondatrices de notre ministère" ! Effet collatéral de cette nomination, Francine Mariani-Ducray, directrice de la DMF, qui n'aurait plus rien eu à diriger en 2009, a été promue (conseil des ministres du 7 mai) au Conseil d'Etat.

C'est, pour l'instant, la seule direction pour laquelle nous avons recueilli le plus d'informations, Michel Clément ayant reçu l'intersyndicale à plusieurs reprises pour faire le point sur l'avancement des travaux, ce qui contraste fortement avec l'attitude des autres préfigurateurs.

Un "comité de préfiguration", un "comité de préfiguration élargi", une "équipe projet" et 15 "groupes de travail" ont travaillé, à marches forcées, sur un thème particulier. Que voici, que voilà :

1. Maîtrise d'ouvrage / suivi des opérations d'investissement: muséographie
2. Constitution et gestion des fonds et des collections.
3. Conservation / conservation préventive / restauration.
4. Recherche et. politique scientifique.
5. Enseignement supérieur, formation. initiale et professionnelle.
6. Fonctions d'expertise, de conseil / rôle des inspections / contrôle scientifique et technique.
7. Pilotage des opérateurs.
8. Valorisation et diffusion, politique des publics.
9. Juridique (assistance, élaboration de normes ...).
10. RH / formation continue.
11. Budget / comptabilité / contrôle de gestion.
12. Systèmes d'information I numérisation / bases de données / portail.
- 14 Communication externe.
15. Action territoriales réseaux.
16. International / Europe.

Le ministère jure que les spécificités " métiers" seront respectées. Ce qui est sûr, c'est que des réflexions portent sur la convergence des fonctions supports a l'intérieur de la DG 1 et sur leur répartition entre le cabinet, le secrétariat général du ministère, les inspections et les directions générales. Un premier document de travail nous a été remis sur les réflexions des 15 groupes de travail, mais dans la mesure où il s'agit d'hypothèses, ni validées par le comité de préfiguration, ni par le secrétariat général, nous ne les développerons pas ici, renvoyant au document de base lui-même. Il nous faudra attendre les arbitrages, courant septembre.

La **Direction générale de la Création et de la Diffusion** englobera la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle (DMTS) et la Direction des Arts plastiques (DAP). Le directeur de la DMTS, Jean de Saint Guilhem, vient d'être écarté de son poste au profit du directeur général de l'Orchestre de Paris, Georges François Hirsch, qui aura également en charge la " préfiguration " de la nouvelle direction. Christine Albanel apporte ainsi sa contribution à l'emploi

des seniors puisque ce dernier est à quelques mois de la retraite. Mais elle imite aussi son patron en ouverture puisque le nouveau directeur est considéré comme proche des socialistes. Elle enrôle aussi l'un de ses principaux interlocuteurs dans le cadre des "Entretiens de Valois" lancés en février alors que Georges François Hirsch présidait la Fédération des employeurs du spectacle vivant privé et public (Feps). A ce titre, il avait lancé, en novembre 2007, avec d'autres syndicats du monde du spectacle, une lettre ouverte au Président de la République "pour une relance de la politique artistique et culturelle de la France" dans laquelle il lui demandait de réviser le projet de budget catastrophique pour la culture pour l'année 2008 et de réfléchir aux grands enjeux de la politique culturelle en France. "Il faut tout remettre à plat et redéfinir ce que doivent être les objectifs d'une bonne politique culturelle. Forcément, nous ne partageons pas tous les objectifs du gouvernement où nous ne les présentons pas de la même manière" disait-il lors de la mobilisation des acteurs culturels du 29 février.

Dans sa lettre de mission, Christine Albanel, indique que cette nouvelle direction générale "devra à la



fois refléter toutes les facettes de la création et présenter une organisation qui permette aux publics et aux professionnels concernés de se repérer et de trouver toujours un interlocuteur identifié et compétent pour chaque spécialité".

A ce jour, Georges François Hirsch n'a toujours pas daigné recevoir SUD Culture Solidaires.

Enfin, la **Direction générale du développement des médias et de l'économie culturelle** sera composée de l'actuelle direction du développement des médias (DDM), de la Direction du Livre et de la Lecture (DLL), qui ne sera finalement pas éclatée et des services compétents du ministère en matière d'industries culturelles, actuellement dispersés entre la DMDTS (économie du disque et le développement du secteur des musiques enregistrées), la DMF et la DAP (attractivité du marché de l'art). Elle s'appuiera également sur le Centre national de la cinématographie (CNC).

C'est la directrice du développement des médias et ancienne directrice adjointe du cabinet de Renaud Donnedieu de Vabres, Laurence Franceschini, qui a été choisie pour "préfigurer" cette direction. [Après plusieurs reports, l'intersyndicale sera finalement reçue le 21 juillet.](#)

Le sort de la Direction Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), dont la dimension est interministérielle et la vocation de définir et mettre en oeuvre la politique linguistique de l'Etat, a finalement été tranché. Faute de savoir où la caser, elle sera rattachée non plus directement à la ministre mais ... au secrétariat général. Là aussi, nous devons craindre une perte d'efficacité et de visibilité, lesquelles sont nécessaires à une politique de la langue en France et sur la scène internationale. Il est vrai que la DGLFLF est fragilisée depuis quelque temps par le départ d'agents non remplacés. Cette fragilité est particulièrement sensible dans le domaine des technologies de la langue qui est devenu un enjeu majeur de développement technique, industriel et juridique, enjeu qui n'est pris en compte par aucun autre département ministériel.

Les **huit corps d'inspection** du Ministère seront réorganisés avec, d'une part, les fonctions d'inspection générale (contrôle des services centraux et déconcentrés, conseil et évaluation des politiques culturelles au niveau sectoriel et intersectoriel, audit des grands opérateurs, notamment les établissements publics et plus généralement toute intervention à la demande du ministre), qui seront regroupées au sein de l'Inspection générale des affaires culturelles et, d'autre part, les fonctions de conseil, d'expertise et de contrôle scientifique, technique et pédagogique d'autre part, qui ont vocation à être intégrées dans les directions générales. Un dégraissage est souhaité, car les inspecteurs et conseillers, qui représentent 10 % des effectifs de l'administration centrale, semblent trop nombreux aux "réviseurs" des politiques publiques. Il reviendra à Christophe Vallet, qui préside le Centre des Monuments Nationaux, de réfléchir à la question.

La chasse va également être faite aux " **doublons** " entre la direction de l'administration générale, les directions opérationnelles et les opérateurs. Sous couvert de "transversalité" et de "mutualisation", de grands chambardements sont attendus au niveau des fonctions supports. C'est probablement là qu'auront lieu les coupes sombres en effectifs. Elles seront " **centralisées et rationalisées** ". Ce qui ne sera plus fait par les administrations le sera-t-il désormais par des agences de services publics, l'une des marottes du programme de Nicolas Sarkozy ? nous pensons qu'un certain nombre de fonctions supports et de gestion (paye, pensions, politique immobilière, achats), actuellement assurées par le ministère -et les agents qui vont avec-, pourraient être transférées à des agences interministérielles de service public dont l'autonomie garantira une plus grande souplesse dans la gestion des agents, dans le sens d'une rentabilité accrue. Le ministère reste également très flou sur ce sujet, notamment sur le choix de ce "statut" pour le Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF).

Quant au reste, notamment les fonctions exigeant des compétences techniques particulières, seront-elles externalisées ? Cela pourrait concerner la gestion du parc automobile et, pourquoi pas, les fonctions d'accueil et de surveillance. La voie a déjà été tracée au musée du Quai Branly qui a conclu un marché d'externalisation sous la forme de contrat multiservices ou au Château de Versailles avec le lancement d'une PPP sur la billetterie. Ainsi, le ministère entend externaliser le service de surveillance des jardins du Palais-Royal par extension du marché de sous-traitance de la sécurité du site rue de Valois.

Nous pourrions citer bien d'autres exemples, comme l'externalisation de toutes les grandes opérations du Ministère (Journées européennes du Patrimoine, nuit des musées, rendez-vous aux jardins, Fête de la musique). Chacune ont fait l'objet de gros marchés : organisation / coordination de la manifestation (qui pourrait être assurée par les directions sectorielles) et relations presses (mission normalement dévolue au Département de l'information et de la communication).

2. SUS AUX OPERATEURS !

Les musées : premières victimes

Des projets sont menacés d'abandon. Nous pensons notamment au **Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée** (MUCEM). Lors de l'examen du budget 2008, Christine Albanel avait annoncé que sa réalisation serait réexaminée dans le cadre de la RGPP. François Fillon, en visite en terre phocéenne pour soutenir Jean-Claude Gaudin, lors des dernières Municipales, a annoncé l'accélération du projet et qu'il " *veillerait personnellement à ce que tout soit mis en oeuvre pour qu'il ouvre à la fin 2012*". Le ministère du budget vient notamment de demander (13 février) que le centre de conservation des collections du musée, que le ministère de la culture et de la communication souhaite construire à proximité du musée, fasse l'objet d'un audit. Quant à l'aménagement d'espaces au **Palais de Tokyo**, affectés au centre Pompidou et le **projet de musée d'art contemporain sur l'île Seguin**, la RGPP imposera également des choix drastiques.

La RGPP entend poursuivre la logique des réformes engagées depuis 2004, qui a vu l'**éclatement du réseau des musées** avec l'autonomie croissante accordée aux grands musées que sont Le Louvre, Orsay, Versailles et Guimet. Cette politique de balkanisation a contribué à substituer aux politiques mutualistes et scientifiques basées sur la conservation, la recherche et une large diffusion, une conception essentiellement mercantile, s'appuyant de plus en plus sur le développement à tout prix des ressources propres de ces établissements.

La DMF, avec l'assistance méthodologique de Cap Gemini, a transmis à la ministre ses premières conclusions le 3 mars, articulées autour de **cinq scénarios** combinant différentes hypothèses d'organisation possibles. Le " Comité de modernisation " du 4 avril a



finalément tranché.

Le musée Picasso, le musée national du château de Fontainebleau et le musée national de la céramique associé à la Manufacture nationale de Sèvres seront, d'ici 2010, **transformés en établissements publics à caractère administratif**, structures considérées comme la panacée en matière de bonne gouvernance.

Le musée de l'Orangerie **rejoindra** le musée d'Orsay à l'horizon 2009.

L'ensemble des autres musées SCN verront, en 2009, **leurs liens "resserrés" avec la Réunion des musées nationaux (RMN)". Au stade actuel des discussions, il semblerait qu'on s'engagerait vers une "délégation de gestion" dont le cadre n'est qu'esquissé.**

Nous sommes heureusement bien loin de l'hypothèse initiale qui consistait à rattacher la plupart des SCN à la RMN qui a un statut d'EPIC. Bien que la gestion de musées n'entrât pas dans sa compétence, c'était le vœu insistant de l'administrateur de la RMN qui voulait imposer un regroupement de son établissement et des musées dans une structure unique qui récupérerait les missions dévolues à l'actuelle DMF. D'autant plus que le projet RGPP prévoyant la filialisation de certaines des missions "commerciales" de la RMN, l'existence de celle-ci se retrouve de fait de nouveau mise en danger



(voir plus bas). Les musées rattachés devenaient des sortes d'entreprises indépendantes (privatisables ?), responsables de la gestion budgétaire et financière et de la gestion scientifique et culturelle. Dans une note à Christine Albanel, il se faisait particulièrement insistant sur le nombre de SCN qui l'intéressaient : leurs recettes cumulées devaient correspondre aux deux tiers des recettes actuelles et leur masse salariale et leurs dépenses de fonctionnement atteindre au moins 80% du total. En clair, il voulait faire main basse sur les musées les plus importants, notamment ceux de la Région parisienne y compris l'Orangerie, Cluny, Picasso et Fontainebleau. L'abandon de ce projet est sans doute à mettre à l'actif de l'intersyndicale Culture qui en a dénoncé les dérives et de la mobilisation du personnel. **Néanmoins l'administrateur de la RMN ne désarme pas et propose que certains SCN volontaires acceptent de rattacher leur budget à celui de la RMN tout en discutant rapidement d'un cadre contractuel adapté.**

Reste à savoir ce qu'il adviendra du futur statut de ces SCN puisqu'il avait été envisagé de les transformer en " agences " ou en " SCN + + ", non dotés de la personnalité morale mais avec plus d'autonomie et, notamment, la possibilité de récupérer l'intégralité des recettes sur les droits d'entrée.

Le **rattachement** des " châteaux musées " au Centre des Monuments nationaux est abandonné.

Par contre, le **transfert** de certains musées nationaux aux collectivités locales volontaires reste d'actualité. Certes l'idée n'est pas nouvelle. Bien avant la RGPP, l'Etat a cherché à négocier avec les collectivités territoriales le transfert de tutelle de certains musées (antenne du Louvre à Lens en grande partie financée financée par la région, le Conseil Général du Pas-de-Calais et la communauté d'agglomération et de la ville de Lens (ouverture prévue en 2010), antenne du Centre Pompidou à Metz dont l'ouverture est prévue courant 2008). Il s'agit d'une confirmation du désengagement de l'Etat pour qui tous les moyens sont bons pour réduire les coûts pour les finances publiques en faisant des économies sur la masse salariale, sur les coûts de fonctionnement et en réduisant les charges d'entretien et de restauration. Un comité de pilotage réunissant autour du directeur adjoint du cabinet, les conseillers du cabinet concernés, le secrétariat général, les responsables de la DMF, de la DAPA et du CMN a été chargé de suivre l'avancement de ce dossier. En même temps, un nouveau "bidule" devait être constitué, avant le 25 janvier, sur le modèle de la commission Rémond, afin de déterminer selon quels critères, notamment scientifiques et historiques, des musées nationaux seront transférables, en propriété ou en gestion. La liste des musées transférables devrait être arrêtée avant fin juillet. **A ce jour, cette commission semble être particulièrement fantôme.**

Monuments historiques : reprise des transferts

La RGPP se traduira par une nouvelle tentative

de transférer aux collectivités territoriales, la petite centaine de monuments historiques (et leurs personnels) qui avaient été proposés par la commission Rémond mais n'avaient pas trouvé preneurs. Ce transfert, " de propriété ou simplement de gestion " se fera sur la base du volontariat. Comme pour les musées transférés, il s'agira là encore de faire des économies. La liste des monuments transférables devra être arrêtée avant fin juillet, date à laquelle la démarche et les contours du dispositif pourraient être annoncés.

RMN et CMN également concernés

En toute bonne logique libérale, la RMN et le CMN sont appelés à développer des filiales commerciales communes. Une politique de coédition pourra également être mise en place, en s'appuyant sur des filiales privées. Une prochaine convention devrait être signée entre les deux établissements pour permettre la diffusion du fonds photographique du CMN par l'agence photographique de la RMN. Ce n'est pas là une idée nouvelle. Cela fait près d'une dizaine d'années que la RMN veut assurer la diffusion des fonds photographiques appartenant à l'Etat et de différents EPA. Depuis la signature d'une convention (4 juillet 2007) entre la DAPA et la RMN, c'est cette dernière qui diffuse les collections de la DAPA conservées à la Médiathèque de l'Architecture dont la commercialisation était jusqu'alors assurée par le CMN, sans pour autant voir eu besoin de créer une filiale puisque la RMN étant un EPIC, celle-ci peut avoir des missions commerciales. Comme l'a signalé la CFDT dans une note transmise au CTPM du 27 septembre, cette réorganisation s'est caractérisée par une totale incurie des hiérarchies en charge de ce dossier et un manque flagrant de concertation et d'information des personnels concernés. Aucune procédure technique, aucune modalité pratique n'avait été détaillée !

Dernier rebondissement : dès son arrivée à la tête du CMN (13 mai), Isabelle Lemesle a immédiatement rompu les liens avec l'agence photographique de la RMN et devrait récupérer à moyen terme l'ensemble de ce fonds. Le Louvre récupère aussi le fond photographique le concernant même si les campagnes photos de la RMN continuent.



La politique de **filialisation** de certaines des activités RMN reste à l'ordre du jour. Elle concernerait l'ensemble du réseau des boutiques sommées de s'illustrer par " une plus grande performance budgétaire et comptable ". Alors que la RMN n'a jamais été attaquée en justice par un éventuel " concurrent ", le ministère justifie ainsi cette filialisation : la RMN, bénéficiant d'une subvention de l'Etat pour ses activités de service public, pourrait être accusée de ne pas respecter la loi de la concurrence libre et non faussée chère à Bruxelles. Il serait difficile à prouver que cette subvention ne sert pas à soutenir ses activités commerciales, notamment lorsqu'elle répond à des appels d'offres. La RMN seule ou

accompagnée par les EPA musées qui se porteraient volontaires participeraient au capital. Ecueil de taille : l'installation des librairies boutiques dans l'enceinte des musées n'est actuellement pas soumise à la concurrence, ce qui semble contraire aux règles européennes. Que se passera-t-il si, demain, les librairies privées entrent en lice pour s'arracher les " paniers clients " et si la RMN perd des " parts de marché " ? A l'évidence, ce qui s'applique ailleurs : des plans sociaux et des licenciements. La filialisation des activités d'édition, déjà partiellement privatisée via ArtLys, et de l'agence photographique est également envisagée. A " court terme ", l'administrateur de la RMN n'y est pas favorable. Quant à la privatisation de l'agence photographique, l'administrateur lui-même reconnaît qu'elle se traduirait par la fin de sa mission de service public qui consiste à préserver la diversité culturelle et la valorisation des collections nationales, à garantir un accès libre, gratuit, exhaustif et permanent aux images des œuvres des musées français. L'arrivée des agences de diffusion anglo-saxonnes qui détiennent le monopole sur les images d'art, laissera place à toutes les dérives mercantiles et sonnera le glas de l'usage scientifique, culturel et pédagogique des images des œuvres des musées de France : catalogue de diffusion réduit, fin de la gratuité de l'accès aux images, disparition de l'inventaire photographique permanent des collections nationales assuré par huit photographes. Le cabinet de Christine Albanel n'a néanmoins pas écarté totalement ces privatisations. Celle des activités d'édition liées aux métiers d'art, aux expositions ou aux activités scientifiques permettrait ainsi à son ministère de s'exonérer de la subvention de 3,7 millions d'euros qui permet de maintenir ces activités, certes culturelles mais non rentables. Compte tenu de la complexité juridique, économique et sociale de ce chantier, les études de faisabilité sont toujours en cours !

Du côté des autres opérateurs

A l'**Institut National de Recherches Archéologiques Préventives**, cette même logique mercantile pourrait être appliquée avec, si la législation le permet, l'éventuelle création d'une filiale de droit privé pour prendre en charge la réalisation des activités de fouille. Le cabinet du ministère a commandé à l'INRAP une étude de faisabilité qui envisage deux hypothèses : la création d'une Société par Action Simplifiée, le "must" libéral en matière d'entreprise, ou un Groupement d'Intérêt Public dont le principal écueil sera de vider l'Inrap de ses forces vives. Comme à la SNCF ou La Poste, il s'agit de découper cet établissement public en morceaux, en lui laissant (mais pour combien de temps) la réalisation des diagnostics archéologiques et en privatisant les opérations de fouilles déjà soumises à la concurrence commerciale. Le tout s'accompagnant d'un mélange de statuts des personnels : public, privé et précaires en nombre croissant. Le 3^e CMFP a décidé que " les modes de recrutement au sein de l'INRAP seront modernisés ", ce qui n'inaugure rien de bon (recours à l'intérim, contrats précaires,...).

Les 78 **opérateurs culturels** du ministère, considérés comme étant en surnombre, devront être

réduits. C'est ainsi que le **Palais de la Découverte** (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel), sera rattaché, début 2009, à l'établissement public de la Cité des sciences et de l'Industrie. Nous n'étonnerons personne en affirmant qu'il s'agit de réaliser des "économies d'échelles" et de rationaliser la dépense publique", ce qui explique l'opposition de la quasi-totalité du personnel. Chacun pourra également apprécier qu'il s'agisse, dans un premier temps, de réfléchir aux modalités de regroupement et, seulement



dans un second temps, du projet scientifique et culturel du nouvel opérateur créé. Un avant-projet de réforme devait être élaboré avant le 26 mars. Après l'amputation de ses espaces, la diminution de ses financements, ce pourrait être l'acte de décès d'une institution de référence, d'un lieu unique de science, de culture et d'émotion, qui fait vivre la science au cœur de Paris.

Un rapprochement entre le service national des travaux (SNT) et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) est recherché.

La RGPP espère également bien dégager des économies en "responsabilisant" les opérateurs culturels qui subsisteront et en leur imposant un contrat pluriannuel de performance qui leur fixera des objectifs comptables précis et sera le cadre de la mesure de leur "performance". Ils devront développer encore plus leurs ressources propres et maîtriser leurs coûts, afin "d'alléger la part des subventions de l'État dans leur budget". Une lettre de mission personnalisée sera adressée à tous les dirigeants. Une batterie de **seize**

indicateurs a été établie par... Mars & Co, cabinet de consultants en stratégie. Parmi les plus significatifs de cette culture du résultat, signalons l'évolution du nombre de fichiers piratés sur Internet, la part de marché des films français ou des transactions mondiales du marché de l'art réalisées en France, le volume d'exportation des produits culturels,... La culture est ainsi réduite à la simple évaluation de "parts de marchés".

La note de cadrage du 28 mai fait état d'une **modernisation** (le terme commence à être sérieusement galvaudé !) et d'un renforcement de la tutelle de l'administration centrale (stratégique et financière) des établissements publics. S'agit-il de revenir à un véritable pilotage des politiques publiques ou à un strict contrôle sur les effectifs et les capacités d'autofinancement ?

Le **Centre national de la cinématographie** (CNC) sera "rénové" selon la terminologie habituelle de la RGPP. Concrètement, le périmètre des interventions du CNC et leurs modalités d'exercice seront rationalisés. L'établissement sera doté, en 2009, d'un "véritable" conseil d'administration. Les circuits financiers afférents aux ressources alimentant le compte d'affectation spécial du CNC seront "simplifiés" (affectation directe des taxes au 1er janvier 2009 et de collecte, au 1er octobre 2010). La mise en oeuvre se fera dans le cadre d'un projet de loi qui devait être élaboré avant le 31 mars 2008 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2009. [Le CNC sera placé auprès de la Direction des médias et des industries culturelles, ce qui n'excluerait pas des échanges avec la Direction de la création et de la diffusion.](#)

Une "rationalisation" des écoles du ministère sera engagée pour permettre la constitution de "pôles d'excellence", dans le cadre de la réforme du LMD, assurant la meilleure insertion professionnelle des élèves.

L'audiovisuel extérieur n'est pas oublié

L'Elysée voulait à tout prix créer une holding, "**France Monde**", sorte de BBC à la française, réunissant RFI, France 24 et TV5 Monde. Pour l'absorption pure et simple de TV5 Monde, l'un des opérateurs majeurs de la Francophonie, c'est raté puisque les partenaires suisses, belges francophones et canadiens ont refusé sa transformation en simple outil de propagande franco-français aux relents de néocolonialisme (29 avril). L'Etat français n'est pas parvenu à imposer ses vues et TV5 Monde a réaffirmé ses principes fondateurs, c'est-à-dire son caractère généraliste, pluraliste et francophone ainsi que l'indépendance de sa rédaction. Sur le plan capitalistique, la France a aussi dû renoncer à ses velléités de contrôle puisque la holding de l'audiovisuel extérieur, qui ne s'appellera plus France Monde, ne détiendra pas majoritairement TV5 comme c'était prévu. Il n'en demeure pas moins des craintes pour l'avenir des personnels puisque des coupes claires seraient envisagées (180 suppressions d'emploi) et les droits sociaux remis en cause (abandon de l'avancement à l'ancienneté et des procédures de paritarisme, simplification du système de primes et renégociation

des accords de réduction du temps de travail). Quant à France 24, pour qu'elle puisse intégrer ce nouvel ensemble, TF1, qui détient la moitié de son capital, réclame plus de 12 millions d'euros pour sa participation alors que la chaîne ne lui a jamais rien coûté ! Enfin, aujourd'hui, nul ne sait où va RFI, au sein de laquelle il règne une atmosphère délétère.

3. REORGANISATION LOCALE DE L'ETAT : QUELLES INCIDENCES POUR LES DRAC ET LES SDAP ?

La RGPP aura également des répercussions sur la **réorganisation territoriale de l'Etat**. Le niveau régional sera le niveau de pilotage des politiques publiques de l'Etat et le niveau départemental sera chargé de leur mise en œuvre.

La volonté du gouvernement est de réduire par trois le nombre des directions régionales et des délégations qui drainent les territoires et mettent en œuvre les politiques publiques. Il ne restera auprès du préfet de région que huit grandes directions régionales dont une spécifique à la culture, comme nous l'a appris un courrier du Premier ministre aux préfets (19 mars). Les initiateurs de la RGPP ont bien été obligés de reconnaître la qualité du travail effectué par les DRAC sur les territoires, le professionnalisme des personnels qui effectuent un indispensable travail de proximité auprès des acteurs culturels et des élus. Cette analyse rejoint celle des collectivités locales et des professionnels de la culture qui reconnaissent les DRAC comme un interlocuteur majeur et légitime.

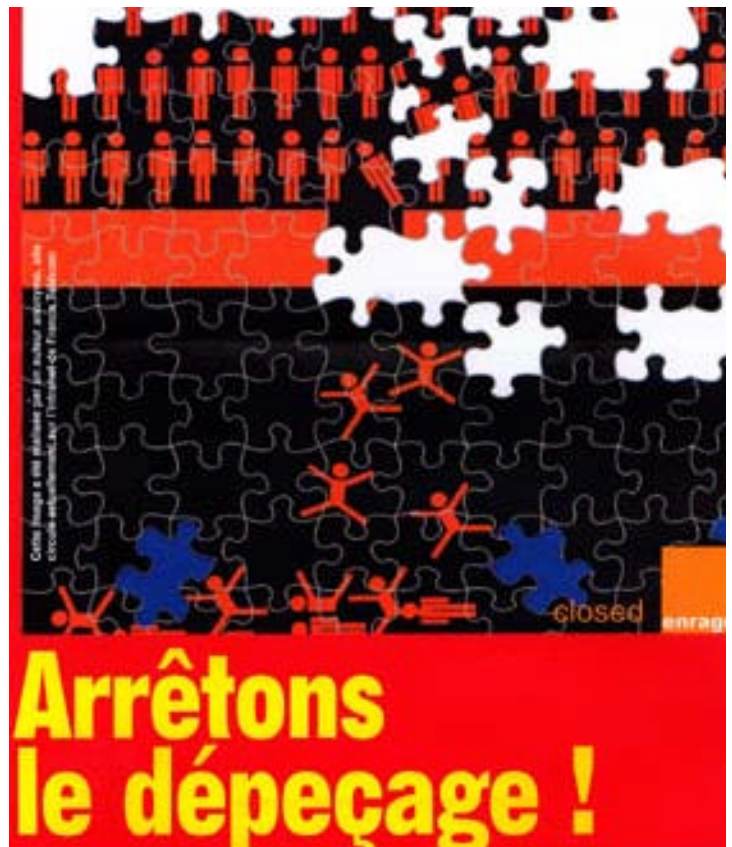
Finalement les actuels services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) seront rattachés aux DRAC sous la forme d'unités départementales. Nous ignorons si les personnels devront probablement migrer dans le chef-lieu de région, mais cette hypothèse semble s'éloigner dans la mesure où le préfet de département devra disposer des moyens d'action lui permettant d'exercer ses compétences. Les SDAP seront en liaison avec la direction départementale des territoires constituée à partir de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture à laquelle pourront être adjoints tout ou partie des services "environnement" des préfectures. Le préfet de département aura autorité directe sur les SDAP lorsqu'ils traiteront de dossiers relevant de domaines de sa compétence.

Si les DRAC sont préservés, nous ne savons rien sur leur future organisation interne. Selon la phraséologie en usage, leur fonctionnement sera "amélioré", leurs priorités mieux définies, leurs crédits moins fléchés par le niveau national, certaines de leurs procédures allégées et la gestion de leurs crédits mieux évaluée.

Le rapport de Michel Berthod, inspecteur général des affaires culturelles, sur l'évolution des fonctions de conseillers sectoriels a constitué une première alerte

en déniaient leur compétence et en remettant en cause le cœur de leur métier en le réduisant à une polyvalence généraliste et administrative. Un document de travail, "confidentiel et non communicable", en date du 13 décembre 2007, enfonce le clou. Intitulé "Missions et organisation des DRAC - Pistes de réflexion dans le cadre de la RGPP", il définit les contours de ce que pourrait être une "DRAC recomposée". Pas moins de quatorze "groupes de travail" ont été constitués. Regroupant des représentants des administrations centrales, des inspecteurs et des DRAC, ils sont chargés de mettre en musique, pour la fin mai, les préconisations du document précédent, chacun d'entre eux devant décortiquer les différentes actions des trois programmes de la LOLF et proposer des pistes d'économie, des abandons ou des réorientations de missions.

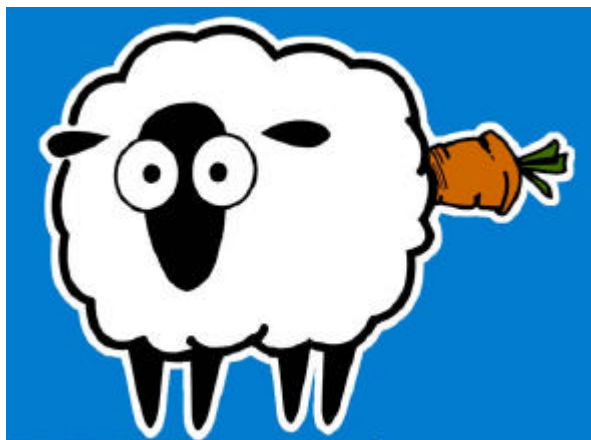
Dans le même temps, l'incontournable cabinet Ernst & Young a été mis à contribution pour participer à l'élaboration du projet de service de la DRAC Basse Normandie. Après cinq mois de bons et loyaux services,



les "men in black" sont repartis après avoir soulagé les finances publiques de 40,000 €uros et avoir pondu un rapport qui a mis le feu aux poudres parmi le personnel. Non pas parce que la rime, à base de "ion" apparaît plutôt pauvre : optimisation, interaction, fluctuation, pré-notification, transmission, stabilisation, répartition, homogénéisation, confusion, homogénéisation, rationalisation, action,... Non pas parce que le verbiage reste traditionnellement oiseux : niveau de granularité, diagnostic force, reporting, retro-planning, mise en place d'une organisation selon le principe client/fournisseur, leadership, etc, etc.... Mais parce ces messieurs ont montré un profond mépris envers le personnel, globalement taxé d'incompétence : "Peu d'autonomie de l'assistant ce qui nécessite un travail important de vérifica-

tion", "Peu de prise d'initiative de l'assistante", "Une prise en charge plus importante de la préparation des dossiers par l'assistant serait nécessaire", "Défaut de visibilité des activités", "Manque de polyvalence", "Gestions insuffisantes", "Défaut de légitimité", "Réactivité du service (...) à renforcer ", etc etc ...

Bien entendu ce sont les **Conservations régionales des Monuments Historiques** et les **Services Régionaux de l'Archéologie** qui sont les premiers visés. Ce sont les services les plus consommateurs de moyens humains mais aussi ceux dont les missions apparaissent les plus insupportables aux divers promoteurs qui refusent leur rôle de contrôle et d'empêcheurs de bétonner tranquillement. Les priorités nationales en matière de politique de protection des monuments historiques et des espaces protégés seront donc redéfinies en vue d'une politique plus sélective, laquelle concernera également les travaux sur les Monuments Historiques, la maîtrise d'ouvrage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les relations avec le CMN (en articulation avec le rapport Godderidge qui préconise de transférer toute la mission et les personnels au CMN). Le but est clairement défini : alléger les modalités et les procédures d'autorisations et de contrôle scientifique, évaluer les critères et les normes de coûts objectifs de la politique de programmation, alléger le carnet sanitaire, revoir l'articulation CRMH/SDAP pour la maîtrise d'œuvre. Dans l'immédiat, la seule mesure concrète, annoncée lors du 3e CMFP est la mise en concurrence des archi-



tectes en chefs des monuments, censée renforcer l'efficacité de la politique de restauration des monuments historiques. L'archéologie préventive est également concernée que ce soit pour les stratégies de recherche (sous-entendre une régulation accrue des diagnostics et une limitation drastique du nombre de fouilles) ou le recouvrement de la Redevance d'Archéologie Préventive qui devra rapporter plus d'argent.

Le **soutien** à l'équipement des archives territoriales (priorités nationales et critères de mise en œuvre des interventions en investissement) sera également réexaminé ainsi que la **politique** de l'architecture en région (clarification des modalités de mise en œuvre et du rôle des DRAC et des SDAP dans les procédures d'urbanisme, relations DRAC/écoles d'architecture).

Il est également prévu de revoir les **modes d'intervention** dans les **musées** -hors musées natio-

naux- (critères de mise en œuvre des interventions en investissement, simplification du fonctionnement des commissions d'acquisitions et de restauration, redéfinition des priorités d'intervention budgétaire pour les expositions et actions scientifiques) ; dans le **spectacle vivant et les arts plastiques** (aides à projets, politique de labellisation, contenus des conventions à simplifier et faire évoluer, FRAC et centres d'art) ; dans le **Livre et la Lecture** (liens avec les Etablissements publics) ; dans le **Cinéma** (modalités d'intervention du ministère en région et partenariat avec le CNC) ; dans la **politique d'accès à la culture**, via la politique de la ville et les pratiques amateurs ; dans l'**enseignement supérieur et la formation professionnelle** (rôle des DRAC au regard des différentes catégories d'enseignement supérieur).

Au final, l'organisation des DRAC devrait être **revue en profondeur**. Les modifications concerneront les modalités et le contenu de la " contractualisation ", l'identification et le renforcement de leurs responsabilités et de leurs marges de manœuvre sur l'organisation interne de leurs équipes, la politique d'incitation à la mobilité, la polyvalence et la mobilité fonctionnelle des conseillers.

A chaque fois que cela sera possible, ces groupes de travail devront préciser l'**articulation** entre l'action de l'Etat et celle des Collectivités Locales, prélude à de nouvelles vagues de décentralisation.

4. BUDGET : MARCHE ARRIERE TOUTE !

" L'heure d'un nouveau souffle pour notre politique culturelle est donc venue, celle d'adapter l'ambition d'André Malraux au XXIe siècle. Il vous revient de proposer les voies et moyens d'une politique culturelle nouvelle, audacieuse, soucieuse de favoriser l'égalité des chances, d'assurer aux artistes une juste rémunération de leur travail, de développer la création et nos industries culturelles, de s'adresser à tous les publics. " Extrait de la lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christine Albanel.

Un budget d'austérité

Même si le budget de la culture ne représente qu'1% du budget de l'Etat, avant même que la RGPP ne soit mis en œuvre, Nicolas Sarkozy a tracé la voie qui tourne radicalement le dos à ses promesses de campagne électorale. Au-delà de prétendues économies, il montre une réelle volonté idéologique de cantonner la culture à ses aspects les plus mercantiles, en imposant des conditions draconiennes



à toutes les structures qui bénéficieront de ses maigres subsides. Patrimoine, action culturelle, cinéma, spectacle vivant, voilà les secteurs qui, demain, seront soumis à des " obligations de résultat " ! D'ici 2010, les crédits du ministère devront être réduits de 20 %. Le premier budget voté sous l'ère Sarkozy est particulièrement significatif. Contrairement à ce qu'affirmait Christine Albanel, son budget n'a pas progressé de 3,1% par rapport à 2007. Si son prédécesseur, Renaud Donnedieu de Vabres, avait trafiqué son budget en y incluant des ressources extrabudgétaires (fonds de concours pour les monuments historiques, taxe fiscale pour le Centre national du livre,...), Christine Albanel y a réintégré le budget de la taxe affectée au Centre des monuments nationaux, soit les 25 % des droits de mutation à titre onéreux perçus sur les immeubles et titres immobiliers. Ce sont donc 70 millions d'euros en crédits de paiement et autorisations d'engagement qui ont été inscrits au titre 3 (entretien des monuments appartenant à l'État) de l'action " Patrimoine monumental et archéologique " du programme " Patrimoine ". À structure constante, le budget de la culture a connu en réalité une diminution de 56,6 millions d'euros en crédits de paiement, soit une baisse effective de 2 %. Dès lors, ces choix budgétaires, aggravés par un gel de 6 % des crédits, plus important que celui de 2007, se sont traduits par des coupes drastiques dans tous les secteurs de la politique culturelle.



Patrimoine en danger.

Lors de sa campagne, Sarkozy avait promis d'allouer 4 milliards d'euros sur dix ans, soit 400 millions d'euros par an, aux monuments historiques afin de "redonner sa splendeur au patrimoine ". De fait, à périmètre constant, le budget consacré aux monuments historiques subit une baisse de 18 % en crédits de paiement, alors que les moyens sont largement insuffisants au regard des besoins des propriétaires privés et des collectivités locales. Les crédits des DRAC consacrés à la protection du patrimoine monumental sont en chute libre dans un certain nombre de régions. Cela risque d'entraîner l'arrêt des chantiers qui avaient été relancés en 2007 à la faveur du plan d'urgence de protection du patrimoine. Les dépenses de fonctionnement en faveur des musées sont également en baisse et l'on peut se demander comment sera financée l'expérimentation de la gratuité totale de certains musées nationaux.

Création et transmission des savoirs : la disette

Le programme " Création " voit son budget stagner (-0,2 %). A y regarder de plus près, on s'aperçoit que les crédits en faveur du spectacle vivant ont baissé de 414 000 euros en crédits de paiement et de 715 900 euros en autorisations d'engagement. Pour sa part, l'action en faveur de l'accès à la culture, pourtant présentée comme la première des priorités du Ministère, subit une

baisse historique de près de 18% en crédits de paiement. Ce sont plus particulièrement les crédits destinés à rééquilibrer l'action du ministère en faveur des territoires culturellement moins favorisés qui sont touchés par cette baisse, mais également les actions en faveur des personnes handicapées, des associations d'éducation populaire et des associations de lutte contre l'exclusion. Les aides aux établissements d'enseignement spéciali-

sé de la musique, de la danse et du théâtre, qui relèvent des collectivités territoriales, déjà en baisse en 2007, le sont à nouveau de 6,2 % en crédits de paiement en 2008. Il s'agit d'un véritable désengagement de l'État alors même que ces établissements ont vocation à être décentralisés. Les crédits budgétaires consacrés à l'action culturelle internationale chutent également de plus de 5 %.

5. VERS UN PLAN SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Réduire toujours plus l'emploi

La RGPP comprend un volet **Gestion des Ressources Humaines** qui constitue une menace d'une rare ampleur sur l'avenir des personnels du ministère et de ses établissements publics. Ce qui demain nous attend, c'est une forte réduction des effectifs.

Le secrétariat général du Ministère a réalisé une "**cartographie des emplois**" destinée à recenser tous les postes, en administration centrale et dans les services déconcentrés, afin de préparer les prochaines restructurations voulues par la RGPP. Il s'agit de distinguer les effectifs qui relèvent du "cœur de métier", ceux qui concourent à des fonctions transversales au sein de ce cœur de métier et ceux qui assurent des fonctions supports. Ce sont essentiellement ces deux dernières catégories qui devraient être les plus touchées par les restructurations. Le Ministère refuse obstinément de nous communiquer, avant septembre 2008 les postes qui seront touchés. Nous pouvons supposer que dans

les administrations centrales restructurées, il sera proposé des avis de vacances pour reclasser seulement 800 des 1200 ou 1300 agents actuels.

La lettre de cadrage du 28 mai est sans ambiguïté. Chaque "préfigurateur" intégrera dans ses propositions les contraintes liées à la maîtrise de l'emploi public, en quantifiant en équivalent temps plein (ETP) le volume d'effectifs qui lui seront nécessaires et en indiquant la structure des emplois souhaitable. La réorganisation des fonctions supports sera l'occasion d'effectuer *"une répartition des compétences permettant d'optimiser l'allocation des moyens humains"*, réduits à du bétail. Lorsque les textes d'organisation validés seront publiés au Journal officiel, une liste des postes dont le changement de contenu sera jugé significatif sera définie, permettant alors la publication des avis de vacance correspondants.

En 2008, le Ministère du budget a décidé de supprimer 215 Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) à la Culture. Hormis la filière accueil et surveillance dont la combativité est particulière, toutes les autres ont été touchées et ont donc perdu un peu plus de 2% de leurs effectifs.

Aujourd'hui, l'emploi du ministère de la culture (ministère et opérateurs sous tutelle) représente 30 329 ETPT. Parmi ceux-ci, le ministère rétribue directement 7



496 emplois repartis dans les services de l'administration centrale, les services déconcentrés (DRAC et SDAP), les services à compétence nationale, auxquels s'ajoutent 4245 emplois affectés dans les EPA. Soulignons néanmoins que les charges de personnels des opérateurs du ministère (18588 ETPT) sont en partie financées par les subventions pour charges de service public. C'est finalement sur ces faibles "masses" que le gouvernement entend faire des économies alors que le ministère lui-même reconnaît que le "potentiel d'économies d'échelle et de gains de productivité est faible". Ainsi 450 sites ont moins de 10 agents, 250 sites culturels répartis sur le territoire ont moins de 4 agents, d'où peu d'économies d'emplois possibles. A moins d'accélérer la politique de décentralisation et d'externalisation. Par ailleurs, les effectifs du ministère sont dispersés sur un grand nombre de métiers : conservateur, architecte, archéologue, enseignant, archiviste, bibliothécaire,

chercheur, artiste, lissier, doreur, jardinier d'art, agent d'accueil et de surveillance, agent des services techniques, métiers de l'administration... La multitude de ces métiers peu substituables et répartis sur tout le territoire rend particulièrement difficiles les redéploiements d'effectifs.

La RGPP a inscrit comme dogme le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, y compris chez les opérateurs. Un peu plus de 800 départs à la retraite ayant été prévus d'ici fin 2011, ce sont donc d'ores et déjà plus de 400 emplois qui vont disparaître.

La RGPP, c'est aussi l'assèchement des nouveaux recrutements. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'annulation subite de presque tous les concours de recrutement prévus sur 2008. Seuls seront épargnés les concours pour les enseignants des écoles d'architecture et une dizaine de postes pour les adjoints techniques d'accueil et de surveillance et de magasinage.

Nous avons vu que les DRAC bénéficieront d'une marge de manœuvre accrue dans le renouvellement de leurs équipes, travailleront sur un **plan de mobilité** des agents, favoriseront la polyvalence et la mobilité fonctionnelle de leurs conseillers, repenseront l'organisation des fonctions information/ documentation/ technologies nouvelles. Pour leur part, les personnels des SDAP auront peut-être l'obligation de se regrouper physiquement au chef-lieu de région. Ce sont leurs conditions de vie même qui seront ainsi remises en cause.

Plus largement, le gouvernement veut en finir avec la logique des fonctionnaires attachés à une mission précise pour en faire des **agents polyvalents** (si ce n'est multivalents!), à vocation interministérielle.

C'est pourquoi nous suivrons avec attention les suppressions et fusions de services qui s'effectueront au niveau régional et départemental (cas des SDAP). Les préfets disposeront en effet des moyens de "mutualiser", **à tous les niveaux, les effectifs entre les services placés sous leur autorité, effectifs qui ne seront plus directement rattachés au ministère de la culture, même si le statut et le lien avec le ministère de chaque fonctionnaire devrait être respecté. Sont notamment visées les fonctions-supports comprises dans une acception large : fonctionnement et/ou investissement, services communs, marchés partagés, implantations immobilières, systèmes d'information et de communication...** Les fonctions des secrétariats généraux, des DRH, des chargés de formation seront probablement mutualisées et pourraient disparaître des établissements. **Pour mettre en oeuvre ces mutualisations dans les régions et les départements, la création de plates-formes régionales de mutualisation de la gestion des ressources humaines au sein des SGAR est actuellement à l'étude. Mais que les agents se rassurent.** Chacun fera l'objet "d'un suivi extrêmement attentif, dans sa situation professionnelle et dans sa situation personnelle" (Courrier du Premier ministre du 19 mars).

Alors que la RMN se relève tout juste d'un plan

de redressement qui a eu des conséquences très lourdes sur le plan social, la filialisation des activités commerciales de la RMN ravivent ces souvenirs en posant le problème du **maintien du statut actuel des agents publics et de leurs acquis sociaux**. Entre 400 et 500 sont concernés. Leur contrat de travail sera transféré et, durant quinze mois, les accords collectifs seront renégociés, avec tous les risques de régression sociale par rapport aux dispositions de l'accord d'entreprise actuel. Quant aux contractuels et autres vacataires, nous savons bien qu'ils seront les premiers sacrifiés sur l'autel de la rentabilité.

Pour l'ensemble des musées, il faut s'attendre à des **réductions d'emplois statutaires**, lesquels sont pourtant nécessaires à un service public de qualité. L'exemple de l'Orangerie est significatif : les emplois prévus lors de son ouverture en mai 2006 n'ont pas été pourvus, y compris le non remplacement de ceux qui quittent le musée, ou de vacataires qui jusque là palliaient au sous effectif. Nous pourrions également citer les effectifs non pourvus à Versailles malgré les promesses de Christine Albanel elle-même lorsqu'elle dirigeait cet établissement.

La RGPP c'est également des exigences fortes en matière de **rationalisation des locaux** afin qu'ils soient conformes au standard de 12 m²/ agent. **Concernant les locaux des administrations centrales du MCC, on assiste actuellement à la reprise des attaques de la commission des finances de l'Assemblée nationale (députés de droite et de gauche confondue) contre la "politique immobilière" du Ministère de la Culture dont le rapport a été rendu public le 6 juin. Si certaines des observations sont parfaitement fondées et soulignent l'incurie du Ministère, les remèdes sont particulièrement inquiétants. La ministre envisage de remodeler les espaces des Bons-Enfants pour y installer 50 à 100 agents supplémentaires. Le relogement des personnels de la DMDTS, au 62 rue Beaubourg a suscité l'ire de France Domaine qui, dans le contexte de la RGPP, juge trop long la durée du bail (6 ans). Au final, les députés préconisent de regrouper l'ensemble des services centraux du Ministère dans une commune limitrophe de Paris ! Quant aux organisations syndicales, elles sont invitées à déguerpir de la rue de Louvois. En province, , le regroupement physique des services pourra aussi être l'occasion de réduire les surfaces occupées et leurs coûts.**

Une " boîte à outil " au service de la RGPP

Le Gouvernement a annoncé, pour 2009, une réforme d'envergure qui devrait **remodeler complètement** le statut général de la fonction publique afin de la rapprocher encore plus du secteur privé. Mais devant l'urgence des restructurations à venir, anticipant les préconisations destructrices du livre blanc sur l'avenir de la fonction publique du conseiller d'État Jean Ludovic Silicani, Nicolas Sarkozy a décidé d'accélérer le **sabotage de la Fonction publique** qu'il a théorisé en septembre 2007 à l'Institut régional d'administration de Nantes. Dès le 18 mars, la parité administrative du Conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat a

donné son aval au projet de loi " *Développement des mobilités - Recrutement dans la fonction publique - Diverses dispositions de simplification* ". Malgré les questions de fond soulevées par les organisations syndicales, celles-ci n'ont eu droit qu'au mépris d'Eric Woerth et d'André Santini. En matière de dialogue social, ces derniers ne pourront se targuer que de l'abstention de la CFDT et de la CGC. Solidaires, la FSU, la CGT, FO, l'UNSA et la CFTC, qui ont bien compris que le thème de la mobilité (qui ne connaîtra aucune avancée significative) servait de paravent à une réduction des effectifs et des dépenses publiques, ont voté contre. Le 26 mars, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a rendu un avis négatif : quatre organisations syndicales ont voté contre, tandis que la CFDT, la CGC et les représentants des employeurs se sont abstenus. C'est sans doute fort de ce consensus que ce projet de loi a été présenté au Conseil des Ministres le 9 avril puis voté en urgence par les sénateurs le 29 avril.

Grâce à cette loi, qui mettra fin au mythe de **l'emploi protégé** des agents de la Fonction publique, l'Etat -patron pourra désormais, comme dans le privé, gérer ses effectifs considérés comme une variable d'ajustement budgétaire, mettre en place " ses plans de licenciements " qui vise à la suppression de plus de 40 000 emplois de fonctionnaires par an, pour les quatre prochaines années.

Tout est mis en oeuvre pour que les agents de la fonction publique soient **volontaires au départ**, même si c'est au détriment de la qualité ou des nécessités du service public. Depuis un décret du 26 octobre 2007, les mobilités, notamment vers la Fonction Publique Territoriale, et les reconversions professionnelles, surtout vers le privé, sont encouragées et facilitées, y compris par des primes. Dans le cadre de la RGPP, ces mesures sont appelées à devenir effectives ou à se développer. Ainsi, les fonctionnaires touchés par les restructurations ou qui voudront créer leur propre entreprise ou mener un projet personnel y seront incités en échange d'une **indemnité de départ** qui pourra atteindre vingt-quatre mois de salaire mensuel. Pour faciliter ces départs, toutes les **entraves** liées à leur statut de fonctionnaires qui peuvent encore subsister seront supprimées. L'urgence est telle pour inciter les fonctionnaires à quitter au plus vite la fonction publique qu'une série de décrets créant des **primes à la mobilité**, accompagnant la réorganisation des services et instituant une indemnité de départ vient d'être publiés (17 avril) avant même l'adoption du projet de loi ! Tout est bon pour détourner les fonctionnaires du service de l'intérêt général. Ces primes risquent cependant de faire chou blanc car, au ministère, l'essentiel des agents (69%) ont entre 40 et 59 ans, à priori peu enclins à être intéressés par une mobilité professionnelle volontaire.

Les fonctionnaires dont l'emploi sera supprimé ou modifié de façon substantielle seront contraints d'occuper un **nouvel emploi** au sein de l'une des trois fonctions publiques. Si une collectivité territoriale accepte cet agent, en cas de différence défavorable de salaire, il lui faudra verser une indemnité d'accompagnement à la mobilité. Manière brutale de diminuer les effectifs à

moindre frais pour l'administration de l'État en imposant aux collectivités locales d'assumer financièrement les restructurations de ses services déconcentrés.

Avec l'article 7, nous arrivons à l'**inacceptable**, si tant est que les précédents articles puissent être justifiés. Les fonctionnaires touchés par les restructurations pourront être placés, pour une durée maximale de deux ans, en situation de **réorientation professionnelle** et de " **recherche d'emploi** ", c'est-à-dire qu'ils n'exerceront plus leurs fonctions dans le service où ils étaient affectés. Ils pourront être appelés à accomplir des **missions temporaires** pour le compte de leur administration ou d'une autre administration. Ils demeureront dans leur corps d'origine et continueront de percevoir leur traitement et tout ou partie de leurs primes. Cette réorientation professionnelle pourra

prendre fin en cas de non-respect, par l'agent, de son engagement de réorientation ou après un refus successif de trois postes publics, même si ceux-ci ne correspondent pas à sa qualification. Au mépris des principes de la garantie d'emploi et de la réaffectation des fonctionnaires titulaires de l'État, l'agent sera alors **licencié** ou, le cas échéant, admis à la retraite quels que soient ses droits à pension. Quand ce projet de loi sera adopté par le l'Assemblée nationale (initialement prévu le 11 juin, l'examen du projet a été reporté à la fin juin, [puis à la prochaine session parlementaire courant octobre 2008](#)), on imagine immédiatement les terribles conséquences sur les personnels titulaires du ministère.

L'article 8 généralise les possibilités de **cumul d'emplois à temps non complet**, dans les trois fonctions publiques qui, depuis la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007, restaient limitées, à titre expérimental pour trois ans, aux seules zones de revitalisation rurale. Afin de déroger au principe du remplacement des agents absents par des collègues titulaires, l'article 9 étend les possibilités de recours à des **contractuels** pour remplacer des fonctionnaires momentanément absents dans la fonction publique d'État. Ainsi, alors que d'un côté, le ministère persiste à

recruter de nombreux agents non titulaires de la fonction publique pour occuper des fonctions à temps plein sur des postes correspondant à des missions permanentes de l'administration, les agents titulaires devront pourvoir aux postes à temps incomplets ! Gare à ceux qui refuseront, puisqu'ils pourront être licenciés. Il s'agit de précariser encore et toujours plus les agents de la fonction publique, titulaires ou non.

Comme le recours accru aux contractuels ne suffira pas pour faire face aux prochaines vagues de suppressions d'emploi, l'article 10 prévoit le **recours à l'intérim** afin de pourvoir rapidement les emplois tem-

porairement inoccupés ou pour faire face à un besoin ponctuel, occasionnel ou saisonnier (ce qui laisse une grande marge de manoeuvre aux administrations). Cette disposition en dit long sur les saignées qui vont être effectuées et qui entraveront la continuité du service public. Elle exposera par ailleurs de plus en plus de salariés à dépendre d'un autre employeur que celui pour lequel ils exer-



ront leur travail, **aggravant leur situation sociale**. D'autre part, elle considère que les métiers publics n'exigent pas une compétence particulière acquise à l'issue d'une longue pratique et par l'application d'un statut spécifique. Christine Albanel a eu beau juré publiquement que le ministère ne recourrait jamais à cette externalisation du remplacement des personnels absents, nous ne sommes pas obligés de la croire.

Pour les agents de la Fonction publique qui, malgré tout, resteront au ministère, le gouvernement leur imposera **précarité et clientélisme** en appliquant les éléments phares du rapport Silicani qui vise à remodeler profondément ce qui a fait la force d'une fonction publique républicaine au service de tous et indépendante du pouvoir politique, administratif ou économique. En banalisant le **contrat de droit privé** comme mode de recrutement, il mettra à bas le principe d'égalité d'accès aux emplois publics grâce au recrutement par concours qui s'oppose au clientélisme et à l'élitisme. Il créera un véritable marché de l'emploi public avec une " bourse de l'emploi public ". Il substituera à la fonction publique de carrière la **fonction publique de l'emploi**, plus perméable aux logiques de marché, avec une nouvelle organisation statutaire reposant sur sept grandes filières

métiers. Il individualisera les carrières en reconfigurant le régime de rémunération des agents, notamment en exaltant la rémunération des personnels à la **performance**, en introduisant l'intéressement aux gains de productivités. Il développera la " culture du résultat ", étendra à la fonction publique le " travailler plus pour gagner plus " notamment par le moyen d'heures supplémentaires et le rachat des heures accumulées dans les comptes épargne temps, supprimera les limites d'âge qui subsistent encore, élargira les horaires.

Bref, le fonctionnaire devra **s'adapter** et accepter la précarité du travail ou **déguerpier**. C'est ce que devra leur faire comprendre le futur directeur de projet "accompagnement et réaffectation des agents du ministère dans le cadre de la réforme des administrations centrales, de la modification du périmètre des services déconcentrés et de l'évolution des établissements publics" dont l'avis de vacance a été publié le 7 mai **et qui, accompagné de trois cadres**, sera placé auprès du chef du service du personnel et des affaires sociales de la direction de l'administration générale. **Le poste devrait être pourvu le 3 octobre**. Il aura trois ans pour " **dégraisser** " le ministère, sa tâche étant ainsi explicitée : élaborer et mettre en place les règles de réaffectation des agents ; informer les personnels sur les dispositifs d'accompagnement des réformes ; suivre et conseiller les personnels dans leurs évolutions de carrière dans le cadre de la RGPP ; favoriser la recherche de postes au profit des agents de toutes les catégories ; identifier les besoins en formation et acquisition de compétence de certains agents pour les adapter au mieux aux postes

auxquels ils peuvent prétendre et, enfin, rechercher les possibilités de mobilité afin d'élargir les offres d'emploi auprès des agents. Au préalable, au mépris de leur neutralité vis-à-vis du pouvoir politique, les "cadres supérieurs" du Ministère ont été fermement invités (30 mai) à se faire les apôtres de la RGPP auprès de la piétaille et à vanter "avec conviction" les mérites de la RGPP.

6. NOS REVENDICATIONS EN MATIERE CULTURELLE

***Retrait de la RGPP** et du projet de loi dit " relatif à la mobilité et aux parcours professionnels ", un véritable débat démocratique et réaffirmation d'une politique culturelle d'intérêt général qui doit être considérée comme un bien commun accessible au plus grand nombre, débarrassée des lois du marché et du seul souci de la rentabilité financière.

***Maintien des directions d'administration centrale**, clairement identifiées, actrices de politiques publiques volontaristes qui ne soient pas uniquement limitées au " pilotage ", mais qui se consacrent aussi au développement de réseaux permettant une véritable mutualisation des moyens sur l'ensemble du territoire.

***Renforcement du réseau des DRAC** comme éléments déterminants de la cohésion sociale et facteur de développement économique, social et culturel, de leurs différents services et reconnaissance de leurs missions d'expertise artistique et scientifique.

***Affirmation d'une politique muséale** reposant sur le maintien des missions de la DMF, d'un réseau mutualisé des musées nationaux et respect du statut des personnels.

***Développement d'un service public d'archéologie** respectant la continuité de la chaîne opératoire scientifique, du diagnostic à la fouille.

***Préservation du Palais de la découverte**, de son identité, de son autonomie, de ses locaux, de son statut et de ses effectifs.

***Gel des suppressions d'emplois**, mise en place d'un plan de recrutement et des formations à la hauteur des missions d'un service public culturel digne de ce nom et d'un nouveau plan de titularisation des agents précaires.

***Attribution de moyens budgétaires** suffisants en vue du développement d'une politique culturelle diverse et accessible au plus grand nombre et d'une réelle amélioration des conditions de travail du personnel.

7. PLACE A DES ACTIONS LARGES ET UNITAIRES !



Au niveau du Ministère

Depuis septembre 2007, SUD Culture Solidaires a considéré comme l'une de ses **priorités** l'analyse de la documentation accessible sur la RGPP et l'alerte des personnels du ministère, des acteurs culturels et des usagers. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore le détail exact des scénarios retenus. La mission Auvigne, notamment, qui continue de travailler sur les politiques d'interventions du Ministère, l'avenir des DRAC et des opérateurs, n'aurait pas encore fait connaître ses conclusions. Nous n'avons cependant cessé de demander des **éclaircissements** auprès de la mission Auvigne (y compris lors de ses déplacements en DRAC), lors des rencontres organisations syndicales/ cabinet de la ministre, à l'occasion des CTP, qu'ils soient ministériels, d'administration centrale ou d'établissements. Face à des interlocuteurs qui, au mépris constant du dialogue social, ne cessent d'avancer masqués, ne distillent l'information qu'au compte-gouttes en refusant de nous fournir l'intégralité des notes de cadrage, notre tâche n'est pas aisée. Le ministère a adopté une méthode radicale : **faire d'abord et annoncer ensuite** ! Chaque fois que des réunions d'information ont été organisées, c'est uniquement sous la pression des organisations syndicales ou à la suite d'un préavis de grève. Invariablement, nous avons eu droit à un continuel **discours lénifiant** pour nous faire croire que la RGPP était **LA** grande avancée moderne attendue depuis 50 ans. A chaque fois, nous avons eu la sensation que soit les hypothèses retenues restaient cachées, soit qu'un modèle de réforme avait été imposé et que le cabinet **naviguait à vue**.

La **mobilisation** a débuté dès le 1^{er} février, à l'appel de la CGT Culture et de SUD Culture Solidaires. Une centaine d'agents des musées ont occupé la Direction des Musées de France afin de mettre la pression sur le ministère. A la suite de cette action, les organisations syndicales du Ministère (CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, SUD Culture Solidaires, UNSA) ont décidé de créer une **intersyndicale de lutte** afin de développer, de façon unitaire, les mobilisations contre la RGPP.

Le **21 février**, près de 1000 agents du ministère se sont rassemblés, sous les fenêtres du ministère, aux colonnes de Buren, pour demander à Christine Albanel le retrait pur et simple des mesures liées à la RGPP et une remise à plat des hypothèses envisagées.

S'étant entendus répondre que le ministère ne pouvait "*pas retirer des mesures qui n'existent pas*", ils ont remis le couvert avec encore plus d'ampleur et de détermination le **20 mars**. 2000 manifestants, dans une mobilisation des plus puissantes qu'ait connu le ministère, ont défilé du Palais Royal à Matignon. A chaque fois, un nombre très important de services et d'établissements en grève, y compris dans les régions, a été fermé ou fortement perturbé. Les manifestants ont remis au Premier ministre les 7 000 signatures de la pétition nationale intersyndicale " Non à la RGPP, outil de sacage du service public! ". Rien n'y a fait. Jean-François

Monteils et Aline Sylla-Walbaum, conseillers du Premier ministre, l'un pour la réforme de l'Etat et la Fonction publique et l'autre pour la Culture, ont refusé de revenir sur le projet de casse du ministère de la culture.

Le **10 avril**, à l'appel de l'intersyndicale culture, les personnels du ministère ont de nouveau occupé la Direction des Musées de France à l'occasion du CTP consacré à la RGPP.

Le 17 avril, 800 agents du ministère se sont de nouveau rassemblés place Colette, devant la Comédie Française, à l'occasion du CTPM consacré à la RGPP. Loin de céder aux manœuvres d'intimidation de Christine Albanel qui avait fait appel à un dispositif policier démesuré pour interdire l'accès aux Colonnes de Buren, ainsi qu'aux jardins du Palais Royal, ils ont fait preuve d'une réelle démonstration de force et ont défilé dans les rues adjacentes au ministère. Ils ont fait une halte bruyante et très remarquée devant le siège de la Réunion des Musées Nationaux, afin de soutenir les salariés en grève pour faire barrage à la filialisation des activités éditoriales et commerciales.

Vers la convergence des luttes

Les semaines à venir seront **cruciales** pour l'avenir du Ministère, des DRAC, des opérateurs culturels, des personnels et de leurs missions. Malgré les affirmations réitérées de Christine Albanel et des membres de ses cabinets, les menaces sont belles et bien présentes.

Plus que jamais, la lutte doit s'amplifier au niveau du ministère mais aussi **s'articuler** avec celles des autres acteurs concernés et, au-delà, avec tous ceux qui refusent l'instauration d'une société profondément inégalitaire. Ce pouvoir politique, quoiqu'il en dise, n'a aucune légitimité à détruire nos services publics et nos acquis sociaux.

Parce qu'il s'agit d'un véritable combat de civilisation, nous ne pouvons pas, rester isolés. Il n'y a pas, d'un côté, la défense de notre ministère et de ses opérateurs et, de l'autre, les légitimes revendications pour un budget à la hauteur des besoins. Tout comme, il n'y a pas d'un côté les acteurs culturels et de l'autre le public. C'est **ensemble** que nous devons nous battre pour que la culture et ses travailleurs ne soient pas réduits à des marchandises et nous élever contre le désert culturel que nous promet Nicolas Sarkozy et son gouvernement.

Au niveau des acteurs culturels

Depuis l'annonce du projet de budget 2008 pour la culture, en novembre dernier, qui a mis en danger d'existence de nombreuses compagnies et institutions, les **mobilisations réussies et convergentes** des artistes, des créateurs et de l'ensemble des professionnels du monde de la culture, des défenseurs du service public culturel n'ont cessé de croître : **conférence de presse** des syndicats des employeurs du spectacle

vivant à l'occasion de l'adresse d'une lettre ouverte au Président de la République (19 novembre 2007) ; **rassemblement national** des acteurs de la diffusion et de l'action culturelle cinématographique et audiovisuelle, de l'éducation artistique (cinéma Saint André des Arts)

soutien de l'intersyndicale Culture du Ministère (29 février).

La liste est désormais longue des différents **appels et manifestes** pour sauver tel ou tel pan de la

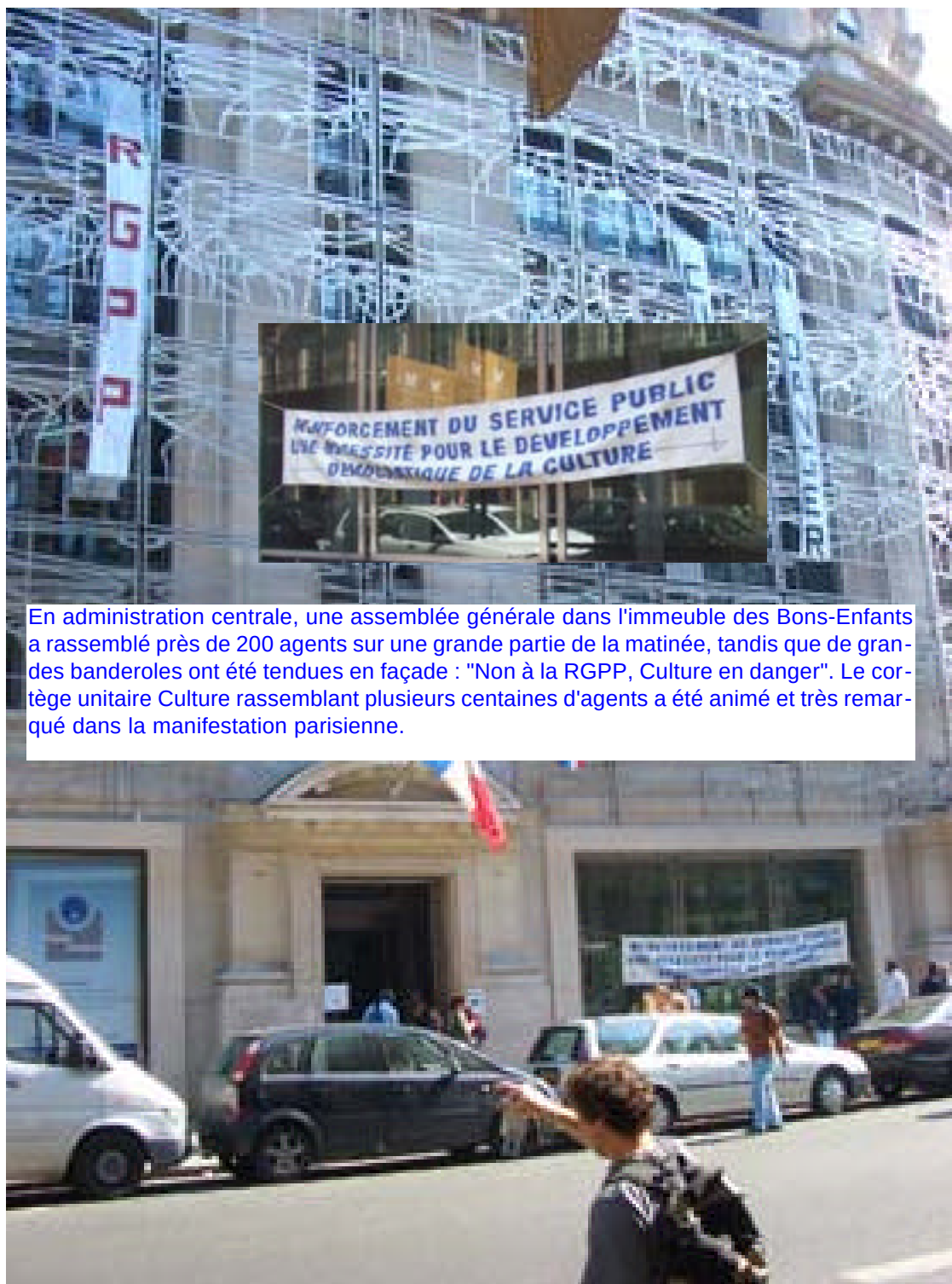
culture : " **Diversité artistique et culturelle en danger** " par l'Union fédérale d'intervention des structures culturelle ; " **Cinéma et Audiovisuel, vers le démantèlement de la diversité culturelle en France ?** ", appel des acteurs de l'action culturelle en France ; " **Appel des fédérations d'éducation populaire pour les arts et la culture au quotidien** " ; " **Sauvons la culture ! Manifeste d'intérêt général pour l'art et la culture** ", " **Appel à tous les citoyens - Pour une relance générale des politiques publiques** " du Syndicat National des Arts Vivants ; " **Ne laissons pas mourir l'action culturelle et solidaire sous Sarkozy !** " manifeste lancé à l'initiative des Éditions de l'Attribut, de l'Ufisc, d'ARTfactories/ AutrepARTs, de la Fédération et du Couac (cf annexes).

L'intersyndicale culturelle s'est inscrite dans cette **convergence des luttes**, souhaitée par SUD Culture Solidaires, avec l'ensemble de ces

acteurs de la culture eux aussi puissamment mobilisés (artistes, professionnels, réseaux associatifs, mouvements d'éducation populaire, collectivités locales, élus, et leurs organisations) contre la politique du gouvernement.

Au niveau de la Fonction Publique

Comme il faut bien compenser le gaspillage de l'argent public organisé par une politique fiscale, en particulier le bouclier fiscal, à l'avantage des plus favorisés,



En administration centrale, une assemblée générale dans l'immeuble des Bons-Enfants a rassemblé près de 200 agents sur une grande partie de la matinée, tandis que de grandes banderoles ont été tendues en façade : "Non à la RGPP, Culture en danger". Le cortège unitaire Culture rassemblant plusieurs centaines d'agents a été animé et très remarqué dans la manifestation parisienne.

auquel étaient présentes près de 300 structures et associations nationales, régionales et locales, ainsi que de nombreux cinéastes (11 janvier) ; **regroupement national** de 55 structures et associations, acteurs de la culture multimédia, (18 février), soirée " Ecrans noirs " dans plus de 200 salles de cinéma sur tout le territoire (22 février), **mobilisation** de 80 metteurs en scène de théâtre à l'Odéon (27 février), **rassemblement** au Palais Royal et mobilisation nationale contre le désengagement de l'Etat dans la culture, à l'appel de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles, avec le

tous les ministères doivent payer les œufs cassés et sont concernés par la RGPP.

Partout, sous prétexte de limiter les dépenses et au mépris de la satisfaction des besoins publics, le gouvernement, après avoir, notamment supprimé le haut conseil du secteur public et le Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics, veut **réduire les activités des administrations publiques** en supprimant 35 à 50000 postes de fonctionnaires par an, en fusionnant, en réorganisant et en supprimant des services de proximité. Les casseurs du service public veulent également tailler en pièces les politiques sociales (prestations familiales, logement social, assurance maladie, retraites,...). En même temps, ils entendent mettre en place une politique de contrôle des bénéficiaires des prestations sociales, considérés comme des fraudeurs potentiels... tout en réduisant les contrôles fiscaux dirigés vers les grosses entreprises et les personnes les plus riches. Partout, il s'agit de faire prévaloir la loi du marché.

Face à cette politique, la **mobilisation de tous** est nécessaire ! D'autres agents des services publics sont entrés dans la lutte. Au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), ils étaient plus de 9000 à participer à une manifestation nationale à Paris (6 mars). Au Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie, les organisations syndicales ont appelé à une journée de grève et de mobilisation contre la RGPP le 27 mars. Depuis le 20 mai, le SNUI (agents des Impôts et du Trésor) a lancé un mot d'ordre de grève reconductible illimitée dans toute la France afin de dénoncer les suppressions de postes, les restructurations en cours à Bercy et plus généralement dans la Fonction publique. L'intimidation, la désinformation et même les menaces de l'administration n'ont pas découragé les grévistes qui ne cèdent pas un pouce de terrain. En relation avec les agents des autres administrations, ils continuent d'informer le public. A travers des visites de services ou encore d'AG ou HMI quotidiennes, de plus en plus d'agents se sont ralliés à l'action.

A ces mobilisations, il convient d'ajouter, entre autres, la grève reconductible des douaniers du Havre, la manifestation des chercheurs le 25 mai, la grève à la Météo le 5 juin, des actions à la Concurrence et répression des fraudes...

L'intersyndicale de la Culture a appelé à la construction urgente d'une **très large mobilisation dans l'ensemble de la fonction publique**, par des appels à la grève et des manifestations nationales. Maintenant qu'elle s'est construite, celle-ci doit se poursuivre. Une campagne unitaire "Le service public est notre richesse, mobilisons-nous " a été lancée lors d'une conférence de presse le 15 avril 2008. Celle-ci s'appuie sur une pétition qui s'élève contre la destruction des fondements du Service public et de la Fonction publique. Vous pouvez retrouver le texte d'appel/pétition (et signer celle-ci) au lien suivant : <http://www.solidaires.org/article18835.html>.

Le **15 mai**, toutes les fédérations de fonctionnaires (Solidaires, FSU, CGT, UNSA, FO, CFDT, CFTC) ont appelé à une grande journée de manifestations et de grève de toute la Fonction publique. Plus de 300 000 manifestants ont défilé un peu partout en France. A l'appel de l'intersyndicale Culture, des cortèges spécifiques à la culture ont pu exprimer leurs propres revendications, notamment à Paris, avec un millier d'agents du ministère. Pour toute réponse, grévistes et manifestants n'ont eu droit qu'à une nouvelle provocation de Nicolas Sarkozy : restriction du droit de grève !

Le **29 mai**, plusieurs organisations syndicales de la Fonction publique ont lancé un appel à la grève et aux manifestations pour le 10 juin. Cette journée de grève vise également à s'opposer au projet de loi " *relatif à la mobilité et aux parcours professionnels* ". Dans le cadre de cet appel, l'intersyndicale Culture s'est prononcée pour une grève reconductible s'appuyant sur des actions fortes et des assemblées générales dans le maximum d'établissements. De nombreux services et sites ont vu leur activité fortement perturbée, plusieurs étant ouverts partiellement ou gratuitement au public.

ANNEXES - ANNEXES- ANNEXES

DIVERSITE ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN DANGER (Union Federale d'Intervention des Structures Culturelles)

L'Etat a décidé de réduire le budget qu'il consacre à la culture. Les acteurs culturels commencent l'année 2008 dans la plus complète incertitude concernant leurs financements. Les plus touchées par ce désengagement de l'Etat sont les associations artistiques et culturelles, compagnies, salles de spectacles, lieux d'accompagnement des pratiques amateurs... qui constituent le vivier de la création et de l'innovation, et sont par leur proximité les premières interlocutrices des populations.

Les baisses annoncées touchent au financement de la création et de la diffusion. Mais plus encore, à l'heure où l'éducation artistique et le droit à la culture pour tous sont affirmés comme prioritaires par le Président de la République, ce sont les aides aux actions culturelles en zone rurale, dans les quartiers, les écoles, les hôpitaux, les prisons... qui sont largement diminuées, voire annulées.

L'Etat, en se désengageant, démantèle le maillage artistique et culturel français, renforce les inégalités territoriales, lamine l'action de proximité et confine les populations à l'offre unique et globale des industries du divertissement. L'Etat refuse de voir l'importance économique, sociale et symbolique des milliers d'équipes qui font la dynamique artistique et culturelle de notre pays, déjà touchées par la crise du régime d'indemnisation chômage des artistes et techniciens. En faisant reposer les baisses de crédits sur des structures qui sont parmi les plus fragiles du champ culturel, et en centralisant ses moyens sur ses propres institutions, l'Etat met en danger la diversité artistique et culturelle en France.

Il n'y a pas de diversité artistique et culturelle sans diversité des initiatives sociales et économiques et sans reconnaissance réelle du droit culturel de tous les citoyens français.

Par cet appel, l'UFISC demande l'arrêt immédiat des baisses annoncées par l'Etat, la concrétisation d'une politique ambitieuse, innovante et démocratique, prenant en compte l'ensemble des acteurs, et notamment l'abrogation et de nouvelles négociations sur le protocole réformant l'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents, la mise en place d'espaces de concertation en régions. <http://www.ufisc.org>

CINEMA ET AUDIOVISUEL, VERS LE DEMANTELEMENT DE LA DIVERSITE CULTURELLE EN FRANCE ? (Appel des acteurs de l'action culturelle en France)

Une très forte baisse du soutien de l'État menace aujourd'hui la diffusion culturelle du cinéma et de l'audiovisuel sur tout le territoire. Sans en préciser l'ampleur, les services du Ministère de la Culture et de la Communication et du Centre National de la Cinématographie confirment, dès 2008, une forte baisse des crédits déconcentrés disponibles en DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles), pour les festivals, les associations régionales de salles, les circuits itinérants et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de l'action culturelle cinématographique du territoire français. Le désengagement de l'État dans ce domaine serait catastrophique pour l'ensemble de la filière.

En effet, ce soutien financier de l'État (déjà très modeste avec moins de 5 millions d'euros en 2007) est vital pour la survie d'un grand nombre d'actions jouant un rôle essentiel dans la " démocratisation culturelle " qu'appelait de ses vœux le Président de la République dans sa lettre de mission à Madame la Ministre de la Culture. Sont menacés : la circulation des oeuvres et leur rencontre avec un public large et diversifié ; la diffusion du patrimoine cinématographique ; l'accès à la diversité de la production (court métrage, documentaire, animation, fiction, expérimental...) ; la sensibilisation et la formation des publics, notamment le jeune public en temps scolaire et hors temps scolaire ; l'aménagement culturel du territoire notamment en zone rurale et péri-urbaine.

En outre, cette action culturelle nullement symbolique ou à la marge, génère activités, résultats et emplois au bénéfice de l'ensemble du cinéma dont elle contribue depuis des années au renouvellement. Affaiblir les acteurs de la diffusion culturelle c'est immédiatement limiter les ressources des salles de cinéma, des distributeurs, des producteurs, des auteurs et des réalisateurs et, par là même, menacer le champ de la création.

Menace imminente de rupture d'une politique d'aménagement culturel établie jusqu'ici selon le principe fondamental de l'égalité entre les citoyens français

Le Chef de l'État et les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture ont légitimement désigné l'éducation artistique et culturelle comme une priorité. Or, l'éducation à l'image ne peut se développer si on

affaiblit l'extraordinaire maillage des relais de cette action. S'agissant d'éducation artistique et culturelle autour du cinéma, les réseaux de salles de cinéma, festivals et autres associations partenaires des différents dispositifs jouent en effet un rôle déterminant. Ils ont permis aux projets École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et Apprentis au cinéma, Passeurs d'Images, d'exister et de s'amplifier. Sans ce réseau, pas de dispositifs ambitieux de découverte du cinéma par les enfants, qu'ils soient encadrés par l'école ou par les animateurs socio-culturels. Ces opérateurs, dans les domaines de la diffusion ou de la création, ont pu s'appuyer depuis de nombreuses années sur des cadres de coopération politique innovants et structurants voulus et soutenus par le Ministère de la Culture : le développement des conventions Etat- Régions, la nomination de nombreux conseillers cinémas dans les DRAC ont accompagné et consolidé l'ensemble de leurs actions en faveur de la diversité culturelle. Cette remise en question aurait pour conséquence à très court terme de rompre ce pacte de solidarité au détriment des territoires les plus fragiles.

Il y a aujourd'hui urgence à infléchir les arbitrages budgétaires en cours. Ils mettent en danger les acteurs de la diffusion culturelle du cinéma, et ce, d'autant plus, qu'ils sont menés sans aucune concertation. Sans une préservation des moyens financiers, les conséquences sur l'emploi culturel local et sur l'économie des nombreux territoires concernés seront désastreuses. C'est au Ministère de la Culture qu'il appartient de redonner un sens à la part " non rentable " de l'activité humaine, celle de l'art et de la culture.

Parce que le cinéma est aussi un Art, le Ministère de la Culture avait jusqu'à présent toujours contribué directement à poser et entretenir l'équilibre entre Art et industrie, soutenant financièrement en région des organismes dont l'objectif est de rendre accessibles partout en France des oeuvres cinématographiques nombreuses et variées à des publics eux-mêmes variés. Si la politique n'est pas seulement une affaire de gestion et d'argent, il en est de même pour le cinéma, dont la diversité a besoin d'une politique culturelle d'Etat ambitieuse pour perdurer. Après le soutien réaffirmé en mars 2007 à Montréal par 38 coalitions pour la diversité culturelle au sein de l'UNESCO, ce désengagement, s'il se confirmait, constituerait un très mauvais signal à l'attention de nos voisins et partenaires européens vis-à-vis desquels la France a toujours joué un rôle moteur dans la reconnaissance du cinéma comme un art à part entière.

Nous qui créons, fabriquons, produisons, diffusons, accompagnons des films partout en France, qui amenons le cinéma dans les villages, les quartiers, les écoles, dans des salles et aussi dans la rue, dans les hôpitaux ou dans les prisons, qui organisons des festivals, des ateliers, des rencontres entre les professionnels et le grand public, nous qui soutenons un cinéma de qualité, de courage, d'indépendance et de création, dans le cadre d'une politique nationale concertée et durable fondée sur l'intérêt général, dans le cadre de la reconnaissance par l'OMC du principe de l'exception

culturelle et pour la diversité culturelle soutenue par l'UNESCO, appelons solennellement l'État à réaffirmer la place du cinéma et de l'audiovisuel dans le champ de l'art et de la culture, invitons largement les personnes, les structures, organisations syndicales, professionnelles et associatives qui se sentent concernées ou solidaires à se mobiliser dans la vigilance à chaque échelon du territoire, et, pour combattre ensemble les effets négatifs des arbitrages budgétaires pour 2008.
<http://www.acrimed.org/article2783.html>

APPEL DES FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE POUR LES ARTS ET LA CULTURE AU QUOTIDIEN

Nous qui produisons, diffusons, accompagnons des œuvres partout en France,

Nous qui amenons les arts et la culture dans les villages, les quartiers, les écoles, et aussi dans la rue, dans les hôpitaux ou dans les prisons, qui organisons des festivals, des ateliers, des rencontres entre les professionnels et le grand public,

Nous qui développons et qualifions les pratiques artistiques des amateurs,

Nous qui soutenons une culture vivante de qualité, de courage, d'indépendance et de création, dans le cadre d'une politique nationale concertée et durable fondée sur l'intérêt général, en lien avec les artistes, les collectivités, les institutions, et les services de l'Etat,

Nous qui réunissons plusieurs dizaines de milliers d'emplois, plusieurs millions de bénévoles et autant de participants, Nous appelons solennellement l'État à réaffirmer la place des arts et de la culture dans le droit commun des politiques publiques.

Nous, fédérations signataires de la Charte Education populaire - Culture rappelons notre vive inquiétude sur l'actualité des orientations et des choix budgétaires du ministère de la Culture et de la Communication qui remettent en cause le travail quotidien des associations engagées dans la diffusion, l'éducation artistique, l'action culturelle et plus largement l'éducation populaire.

De profondes mutations sont en cours :

*un désengagement budgétaire et politique de l'Etat sur la culture en dehors des arts majeurs, des industries culturelles et du patrimoine

*une politique budgétaire qui tend à séparer la création, la diffusion, l'éducation artistique et l'action culturelle

*l'avènement et la banalisation manifeste d'un discours fondé sur la libre concurrence dite " nécessai-

re " entre secteur marchand et action publique

Ces mutations se font sentir depuis plusieurs années, mais une accélération évidente est en œuvre. Elle remet en cause actions, projets et dispositifs d'éducation populaire dans leur fondement, dans leurs complémentarités comme dans leur simple existence. Le renvoi récurrent au mécénat ou au partenariat local fragilise les actions, aux dépens d'une politique nationale et de long terme (fondée sur des complémentarités et des péréquations), garantissant une forme d'égalité entre les territoires de la République.

Nous, fédérations signataires annonçons que nous suspendons sine die nos travaux et contributions dans le cadre de la Charte Education populaire - Culture tant que le Conseil national Education populaire Culture n'aura pas été réuni sous la présidence du Ministre de la Culture et de la Communication.

Nous appelons l'ensemble des militants et partenaires de leurs associations à travailler activement à l'explicitation de cette actualité auprès du grand public, à mobiliser les élus sur ces questions, à se joindre à toute initiative de mobilisation publique locale et nationale visant à réunir largement tous les secteurs artistiques et culturels. http://mouvement-rural.org/article-nu.php3?id_article=2296

SAUVONS LA CULTURE ! MANIFESTE D'INTERET GENERAL POUR L'ART ET LA CULTURE

La remise en cause brutale de nombreux financements liés au soutien à la création, à la démocratisation de l'accès à la culture, à la politique de la ville, à l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle artistiques ou encore aux actions internationales, suscite inquiétude, indignation et colère chez tous ceux qui œuvrent au quotidien pour l'art et la culture.

Cinquante ans de politiques culturelles innovantes et audacieuses ont permis la création d'un maillage culturel territorial quasiment unique au monde. Des salles de cinéma, des théâtres, des bibliothèques, des lieux de spectacles et d'expositions, des orchestres, des artistes de toutes formes d'expression artistique (théâtre, danse, musique, cinéma, arts visuels, arts du cirque et de la rue...) qui se déplacent sur tout le territoire, des associations, des festivals et manifestations liés à tous les arts, permettent partout en France, à un vaste public de rencontrer des œuvres, leurs auteurs et interprètes.

Aujourd'hui, cette richesse collective est mise en péril.

" Le budget d'austérité " proposé par notre ministre de la Culture et de la Communication et par le Premier ministre, ainsi que les arbitrages annoncés pour l'année 2008, les perspectives sombres des futurs budgets bientôt triennaux nous alarment à juste titre. La part de la culture représente déjà moins de 1 % du budget de l'État. Comment accepter que le budget de la cul-

ture soit encore révisé à la baisse ?

Des dizaines de milliers d'emplois sont concernés. L'existence même de nombreuses actions et structures est menacée. Mais, par-delà l'aspect financier, c'est le renouvellement des talents, l'unité et la solidarité entre générations, le droit à accéder aux langages de l'art, à l'expression et à la création qui sont en danger.

Les collectivités locales, depuis des années, interviennent massivement en faveur de l'art et de la culture. Si elles sont amenées à jouer un rôle plus important, l'État a un rôle à jouer pour garantir l'égalité entre les territoires et assurer la cohérence, la complémentarité et la diversité des politiques publiques pour la création artistique et son appropriation citoyenne.

Nous soutenons que l'État doit affirmer le caractère essentiel de la création, le droit inaliénable pour tout être humain d'accéder à l'imaginaire et à la pensée, à l'éveil sensible et à l'esprit critique par l'art et la culture.

Pour cela, il doit :

*garantir la diversité des créations, tant dans leurs moyens de production que de diffusion, et non les réduire à des produits de consommation culturelle en les livrant à la seule loi du marché ;

*assurer à tout citoyen la rencontre avec des œuvres en accompagnant de manière volontariste l'action et la diffusion culturelles, et en épaulant les artistes et les relais institutionnels et associatifs ;

*maintenir et promouvoir l'éducation artistique dans les programmes de l'Éducation nationale en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication. Réconcilier les enfants, à l'école comme à la télévision, avec toutes les formes d'intelligence ; les aider dans les établissements scolaires comme à l'extérieur, à distinguer une œuvre d'un produit ; leur donner le choix des arts dans leurs diversités, en faire une chance et une arme contre les déterminismes et les divisions.

L'État doit contribuer réellement au financement de cette ambition qui fait de la France une exception et lui confère son rayonnement et son attractivité internationale. Nous devons résister à ces bien maigres économies qui causeront de bien grands dégâts (Victor Hugo).

À quelques semaines de la présidence française de l'Union européenne, nous nous devons de relancer le débat national pour le porter ensuite au niveau communautaire. Rassemblant toutes les disciplines artistiques, nous exigeons que cette question cruciale soit replacée au cœur des préoccupations de notre société.

Aussi appelons-nous à la mobilisation pour une politique culturelle ambitieuse, intelligente et généreuse, à la hauteur de l'enjeu démocratique.

APPEL A TOUS LES CITOYENS - POUR UNE RELANCE GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES " du Syndicat National des Arts Vivants

Nous refusons avec la plus grande détermination l'application sans concertation de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), contraire à l'idée même de bien public et à toute pensée et politique novatrices.

Du 24 au 31 mai 2008, partout en France, dans tous les lieux de création des arts vivants nous appelons au témoignage, à la revendication, à l'organisation solidaire pour une Relance Générale des Politiques Publiques !

C'est à une accélération sans précédent du renoncement à la notion de bien public et de service public à laquelle nous assistons, à un processus de dés-engagement entrepris depuis plusieurs années et dont on voit maintenant très clairement l'objectif poursuivi : la privatisation de l'ensemble des richesses collectives. Voici un rapt qui nous lèse tous, dans notre avenir, dans celui de nos enfants.

Cette politique très organisée, dans de multiples secteurs où la notion de service public tendait à assurer une égalité pour chaque citoyen, est une négation de la dimension sociale et collective. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, des universités et de la recherche, de la justice, de la poste, des transports collectifs, mais aussi de l'accès à la culture, à l'art et à la création artistique, avec constance ce gouvernement démantèle, désorganise et liquide les fondements du pacte républicain.

Dans les dernières décennies, de nombreuses mutations sociétales se sont opérées : les services publics ont couvert en grande partie les territoires, avec une dynamique favorisée par le développement considérable des mutations techniques et permettant une plus grande proximité avec l'utilisateur. Mais dans le même temps, nous avons vu aussi se développer une marchandisation de la presque totalité des secteurs, nous avons assisté à leur mise aux normes des valeurs marchandes et du libéralisme, de la finance et des intérêts privés qui se substituent peu à peu à l'intérêt général. Au-delà du secteur public, des salariés sont en lutte pour la défense de leurs droits les plus élémentaires. Le droit à ne plus être considérés comme des clandestins et pour d'autres à pouvoir travailler là où vivent leurs familles ; à s'assurer ne serait ce que le minimum nécessaire à une vie dans la dignité ; à ne pas connaître une espérance de vie de dix ans moindres que les autres travailleurs ; à bâtir un avenir d'émancipation pour chaque personne, où qu'elle soit et qu'elles que soient ses origines et conditions sociales.

Aujourd'hui, nous voyons se multiplier des initiatives, des appels à réagir, à se mobiliser, et nous nous y associons sans réserve. À ce mouvement, nous

voulons contribuer le plus utilement possible : nous proposons de mettre nos énergies et nos outils de travail à la disposition d'une lutte solidaire et transversale à l'ensemble des champs et secteurs concernés.

Nos lieux de travail sont faits pour des actions partagées et pour la parole adressée publiquement. Pour dire quelle société nous souhaitons construire ; en quoi et comment nous aspirons à nous enrichir mutuellement de l'expérience et des savoirs humains et professionnels ; quelle place est faite dans nos cités, dans nos entreprises, dans nos espaces publics pour que soient mis en œuvre des processus d'émancipation, pour que soient démultipliées les démarches de mise en représentation du monde et que puissent ainsi s'ouvrir des horizons.

Du 24 au 31 mai, dans nos cités, dans nos quartiers, dans ces espaces ouverts au débat, vivons et disons notre exigence, dressons nos revendications comme autant d'appels à s'organiser. Pour que le mouvement aujourd'hui engagé se développe et s'élargisse, mettons nos efforts et nos aspirations en commun, manifestons notre volonté pour une société solidaire et juste.

Nous sommes un tiers secteur de la culture : des compagnies, des structures, équipes et collectifs des arts de la scène et de la culture, organisés au sein du SYNAVI (Syndicat national des arts vivants) et rassemblés au sein de l'UFISC (Union fédérale d'intervention des structures culturelles). <http://www.synavi.free.fr>

NE LAISSONS PAS MOURIR L'AC- TION CULTURELLE ET SOLIDAIRE SOUS SARKOZY ! (Éditions de l'Attribut, de l'Ufisc, d'ARTfactories/ AutrepARTs, de la Fédération et du Couac)

Nous vous invitons à signer ce manifeste lancé à l'initiative des Éditions de l'Attribut, de l'Ufisc, d'ARTfactories/ AutrepARTs, de la Fédération et du Couac. Dans la continuité des actions précédentes, nous encourageons une réflexion entre acteurs culturels, artistes, élus et citoyens afin de contrecarrer le démantèlement en cours de l'action culturelle et solidaire qui irrigue l'ensemble du territoire national.

Il existe en France un secteur d'activité d'une incroyable diversité et d'une effervescence continue, menacé de précarité et de disparition par la politique du président de la République.

Créateur de lien social et d'emplois, le tissu associatif culturel contribue à l'épanouissement des individus, encourage leur créativité et leur émancipation en plaçant l'humain au centre de ses préoccupations. Ce secteur de l'action artistique et culturelle déploie, sur tous les territoires où il agit, des visions sensibles et

solidaires du monde. Dans des domaines aussi divers que les cultures urbaines (danse hip hop, rap, slam...), les musiques actuelles, les musiques savantes, le cirque, les arts de la rue, les arts plastiques, la danse, le théâtre, la marionnette, la poésie, les arts numériques, le cinéma, la vidéo, la littérature, le conte, etc., une multitude de projets, de lieux et d'organismes favorisent les initiatives de création, diffusent les œuvres, multiplient les démarches d'éducation artistique et culturelle, encouragent les pratiques en amateur, dans un souci constant de concertation et de partage avec la population de leur territoire. C'est ainsi que des catégories sociales, qui restent trop souvent à l'écart des lieux culturels intimidants, se retrouvent impliquées d'une manière ou d'une autre dans des projets qui génèrent de la confiance, accroissent leur capacité à décoder le monde et à agir.

Ces initiatives qui s'inscrivent dans une logique de territoire, en milieu rural ou urbain, se développent souvent en coopération avec d'autres acteurs sociaux ou économiques, de telle sorte qu'en plus de leur richesse artistique et culturelle, elles jouent un rôle essentiel de dynamisme économique local, régional ou national. Inscrites le plus souvent dans le champ de l'économie solidaire et du " tiers secteur ", elles en révèlent tout le potentiel direct et renforcent l'idée que ce secteur favorise, toujours et partout, l'intégration du long terme et de la dimension humaine dans la vie socio-économique. Certaines de ces initiatives encouragent aussi les relations internationales dans un esprit de coopération avec leurs partenaires étrangers.

Sous le couvert faussement technique d'une "révision générale des politiques publiques", le président de la République cherche à imposer une vision néolibérale qui ne trouve aucune de ses racines dans notre histoire collective. Le démantèlement en cours du service public et le dénigrement de ses valeurs fondatrices, les coupes budgétaires dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'économie solidaire et sociale, de la santé, visent à concentrer l'action de l'État sur l'appui aux formes marchandes de l'économie.

Du néolibéralisme affirmé à la stigmatisation des populations immigrées en passant par une concentration des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques, cette politique est destructrice pour les valeurs portées par celles et ceux qui ont choisi de s'engager dans l'action culturelle et solidaire. Elle fragilise chaque jour un peu plus, financièrement et symboliquement, des acteurs qui étaient déjà en situation de précarité, en même temps qu'elle fabrique des exclusions là où encore récemment il n'y en avait pas.

Les conséquences dramatiques de cette évolution, en termes de dessèchement des rapports humains et de perte de vitalité de notre société, sont à ce point dangereuses pour notre pays et pour ses habitants que nous avons décidé de nous impliquer collectivement dans une contre-offensive résolue. Plus que jamais, une action culturelle et solidaire fondée sur la mise en relation étroite des équipes artistiques et de la population apparaît comme une exigence forte, une contribution à

la lutte contre toutes les formes de dérive qui, bien au-delà de la vie artistique et de la richesse de notre culture, s'en prennent à notre vivre ensemble et à la vigueur de notre société.

Nous appelons aujourd'hui à un large débat national autour de choix politiques résumés de la façon suivante :

*au nom du principe républicain d'égalité, rappeler la permanence des droits individuels et collectifs à l'éducation et à la culture,

*au nom du principe républicain d'égalité, rappeler que notre potentiel de création de nouvelles richesses permet de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective de ces droits en les attachant à la personne à toutes les étapes de sa vie,

*au nom du principe républicain d'égalité, réaffirmer et mettre concrètement en œuvre les missions et responsabilités de l'État en matière d'aménagement culturel du territoire, de répartition équilibrée des efforts et des contributions en prenant en considération des critères démographiques et sociaux de façon à soutenir de façon privilégiée les territoires et les groupes sociaux les plus en difficulté. Nous appelons donc à l'adoption urgente de mesures d'appui aux initiatives et aux acteurs de la vie artistique et culturelle solidaire :

*mobiliser solidairement les moyens de l'État et des collectivités territoriales pour créer dans chaque région un fond d'aide à l'initiative culturelle et solidaire qui permette d'apporter un soutien sélectif aux projets artistiques et culturels qui se construisent avec les habitants,

*soutenir également ce "tiers-secteur" culturel par le développement de dispositifs de cautionnements bancaires et de dégrèvements fiscaux complétés par des formes adaptées d'accompagnement de la gestion des entreprises et des projets.

En rupture radicale avec les choix du président de la République, ces mesures imposent d'augmenter le budget du ministère de la Culture et surtout de rénover en profondeur son rôle et ses moyens d'action, en impliquant les autres ministères et secrétariats d'Etat en charge des dossiers de santé publique, d'éducation, de formation professionnelle, d'agriculture, des politiques de la ville, de la francophonie, des affaires étrangères et de la coopération... Elles conduisent aussi à repenser les relations entre l'État, les collectivités territoriales et tous les acteurs de la vie artistique et culturelle pour que, quelles que soient les formes d'action retenues, les habitants et les territoires, les œuvres et les artistes, se trouvent au cœur des politiques publiques.

Pour affirmer ces choix et ces ambitions, nous nous engageons dans la préparation de larges " Assises nationales de l'action culturelle et solidaire " impliquant l'ensemble des partenaires concernés : collectivités publiques, artistes, acteurs culturels, citoyens.